

LIVRABLE GENRE & COHÉSION SOCIALE

VOLET 1 - DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION





Titre du rapport

Genre & cohésion sociale. Rapport n°1. Diagnostic et plan d'action

Nom de l'OSC

Nitidæ

Titre du projet

Projet d'Appui à la société civile pour la Promotion de la Biodiversité et du développement local en périphérie du Parc National de la Comoé (PAP-BIO Comoé 2)

Convention n° AFD CCI1950 01 J

Date de rédaction

Octobre 2025

Auteurs

Odilon CHAMBERS

Contact : o.chambers@nitidae.org

Denis MEA

Contact : d.mea@nitidae.org





Table des matières

Introduction	4
SECTION 1 – PROMOTION DU GENRE DANS L'INTERVENTION	6
1_ Inégalités de Genre au Nord de la Côte d'Ivoire	6
2_ Que faire dans ce contexte ?	6
3_ Diagnostic Genre sur la zone projet	8
4_ Mesures d'accompagnement sur le Genre	15
SECTION 2 – LA COHESION SOCIALE COMME <i>NEXUS</i>	23
5_ Une situation régionale qui se dégrade	23
6_ Focus sur l'élevage et les flux de bétail	26
7_ Diagnostic Cohésion sociale sur la zone projet	30
8_ Mesures d'accompagnement sur la cohésion sociale	38
Conclusion	45
Annexe : Enquêtes réalisées et échantillonnage	46



Introduction

Résumé du projet

L'association [Nitidæ](#) est une association française de loi 1901 à but non lucratif, née de la fusion d'ETC Terra (créée en 2010) et Rongead (créée en 1983) en décembre 2017. Son objectif est de concevoir, développer et mener des projets qui associent la préservation de l'environnement et le renforcement des économies locales. Avec une équipe de 200+ collaborateurs, Nitidæ est présente dans divers pays d'Afrique pour la mise en œuvre de projets ou la réalisation d'études auprès d'une large gamme de partenaires.

Dans le cadre de ses activités en Côte d'Ivoire, Nitidæ implémente le projet [PapBio2](#) (Projet d'appui à la société civile pour la promotion de la biodiversité et du développement local en périphérie du Parc National de la Comoé). Le projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) sur la période 2024-2027. Les activités de ce projet sont conduites depuis le bureau opérationnel à Dabakala (région du Hambol).

Afin de préserver les espaces périphériques du Parc National de la Comoé (PNC) en Côte d'Ivoire, le projet intervient auprès des OSC locales et des communautés riveraines du PNC afin de renforcer la cohésion sociale, le développement local et la gestion durable des ressources naturelles. Les thématiques abordées sont l'amélioration de la gouvernance communautaire (notamment foncière), la mise en place de mesures de mitigation environnementales, la réduction des conflits agriculteurs-éleveurs et la promotion d'activités génératrices de revenus (surtout agricoles).

Focus Genre et Cohésion sociale

Hormis le suivi-évaluation standard et le reporting contractuel, Nitidæ approfondit certains sujets spécifiques dans le cadre de ses opérations terrain.

Le **focus Genre** propose une analyse détaillée, sur la zone projet, de la place des femmes au niveau sociétal (vie familiale, agriculture, etc.) et leur rôle dans les processus de décision (formels et informels). Sur cette base, l'objectif est de définir des axes de renforcement de leur autonomisation et de lutte contre les inégalités basées sur le genre.

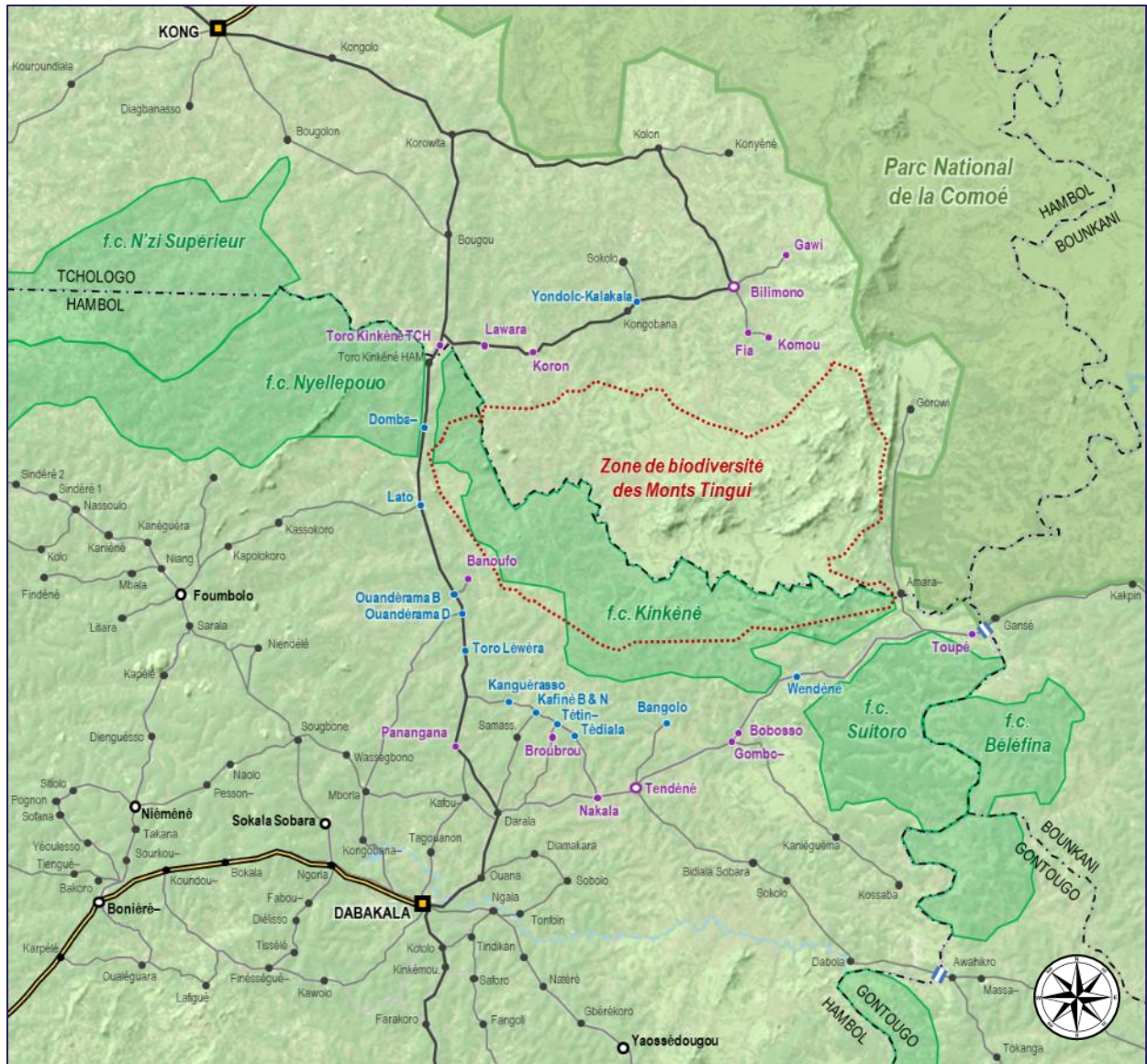
Le **focus Cohésion sociale** se base sur des enquêtes et un recensement selon une typologie précise (conflits fonciers, tensions agriculteurs-éleveurs, etc.) et une mise en perspective avec l'évolution sécuritaire sous-régionale. Sur cette base, la cohésion sociale est considérée à la fois comme un *objectif* à atteindre et comme une *approche* lors de la mise en œuvre des activités.

En termes de livrable, il est prévu une restitution en deux étapes :

- 1- Un premier livrable *Diagnostic et plan d'action* (présent rapport) issu de l'analyse des enquêtes et proposant un plan d'action dont certaines activités sont déjà en cours ;
- 2- Un second livrable en fin de projet pour évaluer l'impact des mesures d'accompagnement et en tirer des enseignements pour de futurs projets.



Carte 1. Intervention du projet sur la périphérie Ouest du Parc National de la Comoé



- Frontières régionales
 - Capitale départementale
 - Sous-préfecture
 - Villages PapBio1
 - Villages PapBio2
 - Autres villages (- dougou)
 - == Route asphaltée
 - Piste en cours de revêtement
 - Autres pistes
 - ▬ Traverse en barque/pirogue
 - Parc national
 - Forêt classée
 - ▬ Zone de biodiversité
- © Nitidæ 2025

Territoires où se déroulent le projet

Région	Département	Sous-préfecture	Opérateur projet	Population (2021)
HAMBOL	Dabakala	Dabakala	Nitidæ	78 634
		Tendènè Bambarasso	Nitidæ	15 238
		Foubolo	OPEN-CI	29 022
TCHOLOGO	Kong	Bilimono	Nitidæ	28 740
Total				151 634



SECTION 1 – PROMOTION DU GENRE DANS L'INTERVENTION

1_ Inégalités de Genre au Nord de la Côte d'Ivoire

Le diagnostic initial des inégalités¹ et l'expérience acquise par Nitidæ depuis 2020 dans cette zone révèlent que les femmes sont faiblement associées dans les prises de décision aux niveaux familial et communautaire.

Premièrement, **les lignages et systèmes familiaux patrilinéaires centralisent les prises de décisions au niveau des hommes**, que ce soit au sein des populations autochtones (Djimimis), allochtones (Sénoufos, Lobis, Peulhs...) ou allogènes (burkinabés).

De manière pratique, en milieu rural, cela se traduit par :

- i. des chefferies terriennes et villageoises avec des droits fonciers qui reposent sur un système d'héritage masculin, généralement légué du père au fils aîné, ou dans des cas spécifiques par un oncle/neveu en cas d'indisponibilité (jeunesse, maladie, absence...);
- ii. une gestion des ressources économiques majoritairement assurée par les hommes, notamment de l'anacarde (principale culture de rente sur tout le Nord de la Côte d'Ivoire et déterminante dans les revenus des ménages) ou autres revenus agricoles dès lors que la gestion est familiale et mutualisée (riz, igname, manioc). Seules certaines activités agricoles et commerciales précises sont gérées de manière autonome par les femmes ;
- iii. une répartition des tâches basée sur le Genre :
 - o pour les hommes : buttage d'igname, conduite de tricycle, manutention, etc...
 - o pour les femmes : activités en lien avec le foyer et les enfants, activités agricoles spécifiques (récolte de l'anacarde, filières vivrières/cueillette...);
- iv. des comportements attendus dans l'espace public différents entre hommes et femmes (prise de parole, tenues vestimentaires, séparation lors des assemblées villageoises ou dans les lieux de culte, etc...);
- v. l'existence de violences basées sur le genre (VBG) et de discriminations au quotidien sans véritable remise en question de ces pratiques.

2_ Que faire dans ce contexte ?

A partir de ce constat, la tâche n'est pas aisée mais quelques orientations stratégiques servent de boussole :

- **Tenter d'atténuer les inégalités existantes, et ne jamais les renforcer** : dans les territoires ruraux où Nitidæ intervient, en l'occurrence le Nord-Est de la Côte d'Ivoire pour le projet PapBio2, les femmes sont souvent reléguées aux marges économiques et décisionnelles. L'échelle de la filière agricole par exemple est un révélateur de la répartition des tâches et des bénéfices car elle est à l'intersection des enjeux fonciers, d'emploi, de droit et de sécurité alimentaire.
- **Rendre plus visible le travail des femmes au service du développement des territoires** : ce travail est au cœur des systèmes économiques et de la résilience locale. Le travail des femmes, souvent gratuit dans les

¹ *Diagnostic des dynamiques agricoles et de leurs impacts sur les dynamiques de déforestation dans la Zone de Biodiversité du Mont Tingui*, Nitidæ, 2020.



familles, les communautés et les activités agricoles, soutient silencieusement le collectif. Reconnaître, protéger et soutenir ce travail, c'est une question de justice.

- **L'équilibre social traditionnel peut évoluer** : là où les inégalités de genre sont vues comme « naturelles » ou « culturelles », il est tout même possible de contribuer à créer de l'espace pour la discussion, la négociation et le contournement, pour celles et ceux qui les vivent au quotidien. Nous ne cherchons pas à faire entrer les femmes dans des modèles inadaptés, mais à renforcer les formes d'influence, de savoir et de responsabilité qui sont déjà les leurs, notamment sur les sujets en lien avec la gestion des ressources du territoire.
- **Assumer d'agir sur le temps long, en accompagnant des évolutions continues, faites de dialogues toujours situés.** Il ne s'agit pas de rechercher des résultats majeurs et rapides sur un sujet aussi complexe, mais, mais plutôt de contribuer à introduire de nouveaux éléments de réflexions qui pourront participer à une nécessaire évolution sur le temps long et des échelles de territoires réduites (pilotes).

Concrètement, sur le projet PapBio2, nos équipes ont tenté de suivre des étapes progressives que sont :

- 1- La promotion du Genre comme un des objectifs de l'intervention : fort de l'expérience du projet PapBio1, des orientations ont été données dès la conception du projet PapBio2, notamment des activités spécifiques pour l'autonomisation économique des femmes (Groupements Epargne Crédit, production agricole, mécanisation...);
- 2- La prévention des inégalités basées sur le Genre dans les opérations : les équipes veillent systématiquement à ce que les femmes soient justement représentées, notamment dès lors qu'il y a un processus participatif (Plans de Développement Locaux, Plans d'Usage des Terres) ou mutualisé (travaux agricoles) ;
- 3- Un diagnostic Genre initial (réalisé courant 2024) pour identifier la répartition des rôles et responsabilités entre hommes et femmes, notamment dans la gestion des ressources, et d'éventuelles différences entre villages/communautés, et ;
- 4- Définir une gamme d'activités adaptées aux besoins spécifiques des femmes sur ce territoire et intégrer des méthodes pour répondre aux orientations stratégiques susmentionnées.

Dès lors, nous soulignons quatre grandes limites :

- ▶ **Nitidæ, en tant qu'ONG spécialisée dans le développement rural, n'a pas l'expertise pour lutter spécifiquement contre les violences basées sur le genre (VBG).** En cela, il est indispensable de penser et articuler nos interventions comme complémentaires de celles d'autres structures plus spécialisées sur ce domaine : Action Contre la Faim, Resilience 4 Peace, ONG Nouvelle Vision, etc.
- ▶ **Le développement rural nécessite une confiance mutuelle entre l'équipe et ses interlocuteurs,** en particulier les décideurs locaux (étatiques ou communautaires) qui sont souvent des relais incontournables dans la mise en œuvre des projets. Afficher trop ouvertement un agenda « pro-Genre » ou « pro-Minorité » par exemple, peut être perçu comme une agression de leurs valeurs, et nuire aux activités du projet.
- ▶ **Même si la justice sociale est un objectif, il faut être réaliste.** Le projet, avec six animateurs de terrain (trois sur PapBio2 et trois sur Moosheew) qui sillonnent 29 villages sur une zone d'intervention couvrant quatre sous-préfectures pour une population de plus de 150.000 habitants, n'a pas les moyens de transformer une réalité sociale à lui seul. Dans un délai de 36 mois, auprès de communautés qui voient les projets aller et venir, la possibilité d'impulser un changement structurel est limitée.



- **Les « femmes » ne représentent pas un groupe homogène.** Les inégalités sociales et économiques selon leur origine, ethnie, âge, situation économique et familiale sont nombreuses. Les processus décisionnels par exemple, incluent plus facilement des femmes issues de familles de notables autochtones, que les femmes Peuhles ou burkinabées.

Nitidæ propose plutôt une approche via les **filières agricoles** et le **développement local**, qui prend en compte la justice sociale à la hauteur de ses moyens.

3_ Diagnostic Genre sur la zone projet

Les enquêtes ont été réalisées en 2024 dans 29 villages sur la base de trois thématiques : les activités **économiques**, les activités **domestiques** et les activités **communautaires**.

3.1. Activités économiques

La principale distinction entre hommes et femmes sur les activités économiques réside dans les pratiques agricoles.

En premier lieu, **l'anacarde**, première culture de rente et source de revenu des ménages au Nord de la Côte d'Ivoire, est majoritairement supervisée par des hommes. Ces derniers sont généralement les propriétaires des vergers qui représentent des marqueurs fonciers durables (en tant que culture pérenne). Les femmes propriétaires de vergers sont minoritaires (ratio estimatif d'un verger sur cinq) et cela ne concerne que les femmes autochtones (Djiminis). Les revenus issus de l'anacarde sont certes mutualisés au niveau du ménage (scolarisation des enfants, alimentation...) mais les prises de décision reviennent aux hommes. Les femmes ont, sur le plan cultural, un rôle de manœuvre (lors de la récolte) et sont rémunérées sur cette base (généralement en nature et en fonction de la quantité récoltée).

En second lieu, les **tubercules** (igname, manioc) requièrent un travail pénible à réaliser, le buttage, qui revient très largement aux hommes². Or, les tubercules sont non seulement à la base de l'alimentation (*foutou*, *attiéké*) mais sont aussi commercialisés. Il s'agit d'une ressource « stratégique » et l'implication des hommes, par la sueur, entraîne *de facto* une prise de décision sur la gestion des parcelles et des revenus qui en proviennent.

En troisième lieu, les **céréales** (riz, maïs) sont tout aussi précieuses dans l'alimentation et l'économie des ménages ruraux, car autoconsommées (riz blanchi, *kabatô*) ou commercialisées mais le ratio de femmes ayant des droits d'accès aux parcelles est plus élevé.

En quatrième lieu, il existe quelques produits réservés exclusivement aux femmes et sur lesquels l'autonomie est absolue. Il s'agit d'abord de **l'arachide**, cultivée et commercialisée uniquement par des femmes, qui se mettent souvent en groupement d'entraide pour assurer des tâches conjointes (désherbage, semis, récolte, décorticage) selon un système tournant. Également, la culture du **haricot « africain »** (*chô*) obéit à cette même logique, mais est moins répandue que l'arachide. Enfin, les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont exclusivement collectés, traités et commercialisés par les femmes : **écorces médicinales**, **karité**, **nééré**. L'avantage de tous ces produits est que les hommes n'ont pas droit de regard sur les revenus et l'organisation du travail. Cela offre aux femmes une autonomie partielle mais non négligeable sur la gestion de leur temps et de leurs revenus.

² Il existe des cas de figure variables : i) buttage pour une association culturale igname/manioc (avec l'igname en culture principale) ; ii) buttage pour le manioc uniquement (permet un bon rendement) ; et iii) semis direct du manioc sans buttage (faible rendement). La main d'œuvre pour le buttage peut être familiale ou prestée (10 000 FCFA pour 0,25 ha) mais revient le plus souvent aux hommes. Les femmes interviennent plutôt dans le cas où elles mettent du manioc en association dans les champs de leurs conjoints.



Enfin, il existe d'autres spécificités sur le **commerce** (kiosques à café, intrants agricoles, boutiques de proximité...), les **prestations de services** (restauration, conduite, manutention...) et l'**élevage** (distinction ethnique plutôt que genrée).

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif (non-exhaustif) de toutes les activités économiques selon une distinction des pratiques entre hommes et femmes :

SYNTHESE DE LA REPARTITION DES ACTIVITES ECONOMIQUES SELON L'AGE ET LE GENRE				
Activités	HOMMES	GARÇONS	FEMMES	FILLES
Agriculture	Anacarde, igname, manioc, maïs, riz...	En tant que manœuvres	Filières vivrières. Peu propriétaire des vergers d'anacarde.	En tant que manœuvres
Commerce / vente de produits	Boutiques, vente de produits alimentaires, intrants agricoles.	Quelques kiosques alimentaires	Boutiques, vente de produits alimentaires, PFNL.	Vente de produits alimentaires
Elevage	Toutes catégories (bovins, ovins, caprins, volaille)	Plutôt ovins, caprins et volaille. Quelques bouviers pour les bovins	Toutes catégories (bovins, ovins, caprins, volaille)	Non
Groupements de prestation agricole	Travaux de grandes ampleurs (tailles, buttage, pulvérisation...)	Travaux de grandes ampleurs (tailles, buttage, pulvérisation...)	Semis, désherbage manuel, récolte (arachide, anacarde...)	Semis, désherbage manuel, récolte (arachide, anacarde...)
Construction	Maçonnerie, charpente...	En tant que manœuvre	Assistance rémunérée (puisage de l'eau ou remblais)	Assistance rémunérée (puisage de l'eau ou remblais)
Conduite	Motos, tricycles, camions	Motos, tricycles	Motos	Motos
Orpaillage	Toutes tâches	Toutes tâches	Concassage des graviers et tri*	Concassage des graviers et tri*
Ferronnerie / mécanique	Forgeron, meunier, mécanicien...	En tant qu'apprentis	Non	Non
Pêche	<i>La pêche est peu pratiquée dans la zone, hormis dans quelques bas-fonds après les récoltes de riz de manière rudimentaire.</i>			

*dans certains villages, l'orpaillage est interdit aux femmes.

Remarques sur la lecture du tableau :

- Une distinction est apportée entre adultes et enfants, car **la dimension générationnelle entre en compte dans la répartition des tâches et des activités**. Sur notre zone d'intervention, la notion de majorité à 18 ans n'existe pas (culturellement et parce que la couverture de l'état-civil est insuffisante). Le distinguo enfants/adultes se fait à partir du mariage, qui intervient plutôt à l'adolescence (entre 15 et 18 ans pour les femmes, et entre 17 et 20 ans pour les hommes). Les catégories *Filles* et *Garçons* concernent donc des jeunes non mariés et sous la responsabilité de leurs parents.



- En **vert**, on considère les activités où il y a un contrôle total de l'activité. En **jaune**, on considère une implication partielle, soit au niveau des tâches, soit au niveau des processus de décisions. En **rouge**, on considère que la pratique est proscrite. **Attention : cela ne rend pas compte de la pénibilité des tâches ou du facteur discriminant** ; en ce sens le code couleur ne tient pas compte d'un jugement de valeur sur l'aspect « avantageux » ou « contraignant ». Par exemple, les femmes ne font pas d'activités de type ferronnerie ou mécanique, il est donc mentionné *Non* en rouge mais cela ne signifie pas que c'est négatif en soit, et inversement, la construction est plutôt confiée aux hommes, et apparaît donc en vert, alors qu'il s'agit de tâches pénibles.



Photo 1. Séchage des noix de karité par un groupement de femmes (Nitidæ, 2023)

3.2. Activités domestiques

Au niveau du ménage, comme expliqué précédemment, le premier marqueur d'inégalité réside au niveau des **revenus communs**. En ce sens, les revenus issus de tâches mutualisées (agriculture, commerce) sont gérés par les hommes. Le terme « décision » ne signifie pas nécessairement « accaparement » : sur les besoins familiaux en général ; l'attribution des revenus en fonction des dépenses obéit à une logique propre à chaque ménage, ayant bien plus trait à des questions de personnalité et d'entente dans le couple qu'à des règles sociales uniformes.

Les femmes bénéficient d'une autonomie et d'une liberté de décision sur l'utilisation des **revenus d'activités qui leurs sont propres** (en vert dans le tableau). Ces revenus sont en général plus faibles que ceux issus des activités principalement masculines.

Au-delà des questions financières, la charge de travail et la responsabilité au sein du ménage incombent bien plus largement aux femmes. En premier lieu, sur l'éducation des enfants, les hommes interviennent partiellement, ou à des moments spécifiques (« figure du père ») mais le quotidien (nourrir, laver, coucher,



habiller...) est quasi-exclusivement géré par les femmes. Il en va de même pour toutes les tâches domestiques quotidiennes (cuisine, ménage, puisage de l'eau, coupe du bois...).

En conclusion, il est indéniable qu'en moyenne **la journée d'une femme est nettement plus chargée que celle d'un homme**. La journée commence très tôt pour tout le monde, avec la prière de l'aube (*Fajr*) mais les femmes sont directement d'astreinte avec la préparation du petit déjeuner et le lever des enfants³. Les tâches ménagères sont effectuées toute la journée sans discontinuer et, dans un contexte où il n'y a ni eau courante ni électroménager, elles sont harassantes. L'apport de l'eau par bassines de 60L à partir des pompes villageoises ou des points d'eau (puits, marigots) demande plusieurs allers-retours journaliers (besoins en cuisine, toilette, lessive). Sur l'énergie, des fagots de bois sont coupés à la machette et acheminés à la maison. Toutes ces tâches sont pénibles et se font conjointement avec des travaux champêtres, éreintants eux-aussi. Il n'existe donc que peu de place au repos pour les femmes au village.

SYNTHESE DE LA REPARTITION DES ACTIVITES DOMESTIQUES SELON L'AGE ET LE GENRE				
Activités	HOMMES	GARÇONS	FEMMES	FILLES
Gestion des revenus	Gestion des revenus <u>communs</u> , orientation sur l'éducation, prise de décision générale	Aucune	Autonomie sur les <u>revenus propres</u> (vivrier, commerce...)	Aucune
Réhabilitation du domicile	Oui	Non	Oui	Non
Education des enfants	Partiellement	Non	Toutes tâches et décisions	Non
Alimentation du ménage	Approvisionnement	Non	Approvisionnement et cuisine	Non
Approvisionnement en eau	Non	Assistance (transport)	Puisage et stockage	Puisage et stockage
Approvisionnement en bois-énergie	Non	Assistance (transport)	Coupe et stockage	Coupe et stockage
Entretien quotidien du foyer	Non	Non	Oui	Oui

3.3. Activités communautaires

La dernière thématique du diagnostic concerne les activités communautaires qui régissent la vie au village. Dans le monde rural, l'organisation du temps obéit à une logique qui se différencie du monde urbain par :

- i. un **calendrier de travail annuel** qui dépend des saisons agricoles, avec une charge de travail variable au cours de l'année ;
- ii. des **entrées/sorties financières saisonnières** (mise en culture et récoltes) et non régulières comme c'est le cas dans un système salarié, provoquant régulièrement des tensions, notamment lors de la soudure ;

³ Pour rappel, l'indice synthétique de fécondité en Côte d'Ivoire est de **5,3 enfants/femme en milieu rural** contre 3,6 en milieu urbain (INS, ICF, 2022. *Enquête Démographique et de Santé de Côte d'Ivoire 2021*).



- iii. des **règles communautaires hiérarchiques et inégalitaires** avec des droits différents entre individus, au contraire d'une juridiction étatique égalitaire au sens légal (sur le principe) ;
- iv. des **dynamiques collectives**, bien plus que dans le monde urbain, pour gérer les ressources (l'eau, la terre), résoudre les conflits, organiser les événements (mariages communautaires, fêtes religieuses...) soit autant d'éléments qui mettent en lumière les différences entre les individus, mais sont aussi des moments d'échange susceptibles de favoriser la cohésion sociale.

Là aussi, la prédominance du pouvoir décisionnel au niveau des hommes est marquée. A noter toutefois que deux critères importants interviennent également : l'**âge** et l'**origine ethnique**. En premier lieu, l'âge est un important marqueur hiérarchique ; il est inconcevable qu'un jeune homme ait une quelconque forme d'autorité sur une vieille dame. En second lieu, l'origine ethnique est un autre grand marqueur social, où les droits des allochtones/allogènes sont largement inférieurs à ceux des autochtones. Le Genre est donc une composante à croiser avec d'autres paramètres de l'échelle sociale pour une approche intersectionnelle de la justice sociale.

SYNTHESE DE LA REPARTITION DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES SELON L'AGE ET LE GENRE				
Activités	HOMMES	GARÇONS	FEMMES	FILLES
Niveau décisionnel global au niveau du village	Prennent toutes les décisions	Exécutants	Sur les cérémonies seulement	Exécutantes
Chefferie	Lignage masculin (autochtones / notabilité)	Non	Une représentation des femmes est parfois sollicitée	Non
Présidence de la jeunesse	Généralement un homme âgé	Non	Non	Non
Présidence des femmes	Surveillance des décisions	Non	Généralement une femme âgée	Non
Organisation d'évènements et cérémonies	Oui	Assistance à l'organisation	Oui	Assistance à l'organisation
Gestion des terres	Chefferie terrienne (lignage)	Formés aux décisions si lignage	Non	Non
Gestion des points d'eau	Prennent les décisions	Non	Variable selon les villages	Non
Règlement des conflits	Prennent les décisions	Formés aux décisions si lignage	Non	Non



3.4. Conclusion du diagnostic

En conclusion des éléments détaillés précédemment, il ressort du diagnostic sur notre zone projet :

La répartition des rôles et des responsabilités est fortement inégale et déterminée par le Genre et l'âge

Les hommes adultes sont actifs dans l'agriculture, le commerce, l'élevage et les travaux manuels. Ils sont très peu impliqués dans les activités domestiques et exercent une forte domination sur la prise de décision. Leur contribution aux ressources du ménage est jugée forte et centrale.

Les femmes adultes sont surtout actives dans certaines productions agricoles et la commercialisation de produits. Elles gèrent pratiquement toute la vie du ménage (que ce soit l'éducation des enfants, l'alimentation, l'approvisionnement en bois, en eau...) au prix d'une charge de travail importante. Leur pouvoir décisionnel est limité et la prise de décision finale revient à l'homme.

Concernant les jeunes filles et les jeunes garçons, leur implication est secondaire et ils/elles jouent un rôle d'assistance auprès des adultes. Dans les foyers, les activités entre filles et garçons peuvent diverger, ce qui conduit à la reproduction des inégalités : les jeunes filles ont une forte charge domestique et sont mobilisées pour ces activités dès le plus jeune âge.

L'accès aux ressources et aux prises de décision est inégal

Les hommes adultes ont un accès complet aux ressources. Généralement héritiers ou détenteurs légaux, ils ont un accès privilégié à la terre et prennent toutes les décisions concernant leurs propriétés. Ils ont également un pouvoir décisionnel dans le collectif et sont toujours majoritaires dans les comités de gestion, conseils villageois ou associations. Par exemple, même si les tâches d'approvisionnement en eau/bois reviennent aux femmes, les prises de décision communautaires sur la gestion des points d'eau et des ressources reviennent plutôt aux hommes. Finalement, les hommes ont un accès facilité aux opportunités économiques et un contrôle sur les revenus de tous.

Concernant la propriété sur la terre, les femmes adultes sont souvent dépendantes d'un homme (mari, père ou frère). Elles ont seulement une autonomie sur les revenus issus de certaines activités agricoles (arachide, PFNL) et de leurs activités commerciales. Leur contribution est moins reconnue et elles n'ont pas accès aux postes de décision. Cela peut varier légèrement selon les contextes culturels (ethniques), socioéconomiques (rang social de la famille) et la gouvernance locale (politique villageoise) mais reste globalement limité.

Les jeunes filles et jeunes garçons sont restreints à l'exécution des tâches sans autonomie ni de pouvoir de décision. Les jeunes filles ont un accès indirect à la terre et sont rarement propriétaires. Elles sont écartées des processus de décisions, sauf dans les associations féminines de jeunes. Les jeunes garçons accèdent souvent à des plantations familiales pour apprendre à cultiver et participent progressivement aux décisions agricoles. Initiés aux AGR, les jeunes garçons ont un accès plus direct aux groupements d'entraide.

L'organisation collective des femmes permet des espaces d'autonomie

Les groupements d'entraide sont très fréquents et concernent surtout les tâches agricoles mutualisées⁴. Sur ce point, l'organisation des femmes est plus marquée avec une participation active dans des groupements d'entraide et de commercialisation. Ces groupements souvent non mixtes sont très actifs et importants pour l'équilibre socio-économique du village. On recense des groupements féminins dans l'ensemble des villages. On peut citer les associations de femmes pour les travaux groupés, la valorisation des produits agricoles

⁴ Ces groupements ont pour objectif : i) de produire ensemble sur une parcelle pour générer un revenu (partagé ou affecté à une cause sociale/communautaire, une caisse commune, etc...) ; ii) de s'entre-aider dans les champs des femmes pour faire ensemble des tâches pénibles en rotation (plus convivial) ; iii) d'aider certaines personnes en difficulté (malades durant les travaux, personnes âgées...), etc.



(arachide, riz, manioc, maraichage) et les tontines (GEC). Ces organisations constituent de véritables espaces d'expression, de solidarité et d'autonomisation pour les femmes.



Photo 2. Groupement d'entraide féminin, ici en train d'effectuer du désherbage (Nitidæ, 2022)



4_ Mesures d'accompagnement sur le Genre

Pour répondre à ce diagnostic, certaines mesures d'accompagnement ont pu être définies, dont certaines sont déjà engagées.

4.1. Groupements d'Épargne et de Crédit (GEC)

Face aux contraintes en matière d'accès et de gestion des revenus, la première activité concerne les GEC qui ont pour ambition une **autonomisation économique directe** pour les femmes. Inspiré des tontines traditionnelles développées au Nord de la Côte d'Ivoire, le système d'épargne et de crédit communautaire consiste à mettre en place des groupements dont les membres mobilisent un fonds collectif sur la base de cotisations régulières.

Un premier dispositif avait été mis en place sur le projet PapBio1 et a été reconduit sur PapBio2. Ce dispositif repose sur la solidarité entre les membres, permettant à chacune d'épargner, d'obtenir de petits crédits et de financer des activités génératrices de revenus. L'idée sous-jacente est également de mettre en contact un groupe structuré avec des institutions de microfinance pour celles et ceux voulant faire des emprunts plus conséquents.

Profil des adhérents et montants épargnés

La participation des femmes aux GEC est supérieure à celle des hommes. En effet, c'est une activité développée en faveur des femmes et des jeunes (garçons ou filles). Ainsi, l'objectif était de constituer des groupes avec au moins 80% de femmes. Globalement, les femmes sont intéressées et adhèrent majoritairement aux GEC pour :

- i. faire face aux urgences familiales (santé, scolarité, alimentation) ;
- ii. sécuriser leurs économies dans l'optique de mettre en place des AGRs ;
- iii. renforcer leur indépendance financière pour la participation aux activités communautaires incluant des dépenses pour les activités sociales dont elles ont la responsabilité (événements et cérémonies).

Les hommes s'engagent aussi dans les GEC mais plutôt pour financer des investissements productifs dans le domaine agricole. Comme illustré sur le tableau ci-dessous, la participation des femmes aux GEC est très active :

Projet	Adhérents		Epargne totale lors du premier cycle (FCFA)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
PapBio1 (17 GEC)	339	103	16 034 819	4 871 936
PapBio2 (29 GEC)	660	208	31 933 127	10 063 773
Total	1 161	360	47 967 946	14 935 709

En guise de résultats et de financement pour le premier cycle des GEC, on recense :

- 17 GEC dans 12 villages dans le cadre du PapBio1 avec 151 microcrédits obtenus par les membres pour une valeur de 5.790.000 FCFA ;
- 29 GEC dans 14 villages dans le cadre du PapBio2 avec 113 microcrédits obtenus par les membres pour une valeur de 6.020.500 FCFA. Ce montant est encore faible par rapport au montant épargné mais cela est lié à la mise en place récente des GEC (début 2025) ; des formations en entrepreneuriat ont été faites afin de permettre aux bénéficiaires de mettre en place des AGR ou de les renforcer.



- Mise en contact avec l'institut de microfinance ADVANS qui a financé 12 GEC pour lancer des AGR (285 bénéficiaires pour un montant total de 28.500.000 FCFA emprunté). Par exemple : achat et vente de produit vivriers, ouverture de quincaillerie (articles divers), vente d'articles de beauté et de vêtement, activités agricoles (frais de mise en place de culture et d'entretien), etc.

Gouvernance et pouvoir décisionnel

En matière de fonctionnement sur les GEC mis en place sur PapBio2, les femmes sont souvent élues aux postes de secrétaire (80% des cas), comptable (74%), gardienne de clé (70%), présidente (60%) et trésorière (60%). Les femmes sont donc fortement représentées dans la gouvernance des GEC, elles ont donc la possibilité d'influencer les décisions prises collectivement.

Dans le groupement, les hommes jouent un rôle de conseillers techniques en participant à l'encadrement et à la structuration du groupe étant donné le **faible niveau d'alphabétisation des femmes**. Cela représente une contrainte importante pour la réalisation de certaines tâches comptables et administratives. Or, les promoteurs sont essentiels pour assurer la continuité des formations au terme du projet. Parmi les 14 promoteurs de groupes formés par le projet, il n'y a qu'une seule femme.

Les crédits internes octroyés aux femmes ont permis de financer leurs activités commerciales comme la vente de poissons frais et fumés, chaussures, accessoires de beauté, produits vivriers, etc. Ces microcrédits ont servi également à répondre à des besoins familiaux ponctuels ou exceptionnels (santé, alimentation, éducation) et à la réalisation d'activités agricoles. Cependant **certaines femmes sont contraintes de consulter leurs conjoints pour l'utilisation des prêts des GEC**. Cette situation conjugale limite l'autonomie réelle de certaines femmes.

4.2. Appui aux collectrices d'anacarde

Comme expliqué au préalable, peu de femmes sont propriétaires de verger d'anacardiers, elles jouent donc surtout un rôle de main d'œuvre lors de la récolte (février à avril). Hormis les appuis directs à la filière (ventes groupées et tailles de réhabilitation en synergie avec le projet Mooshew qui cofinance PapBio2) le projet prévoit un appui spécifique destiné aux collectrices d'anacarde. En guise de contexte :

- La **récolte est assurée par les femmes**, en ramassant les pommes qui tombent au sol une fois mures. Les pommes sont alors séparées des noix qui sont mises en tas et acheminées au village pour le séchage, le stockage et la vente ;
- En une journée, la quantité collectée par femme varie de 25 à 150 kg de noix brutes. La plupart des collectrices sont **rémunérées en nature**. En considérant un prix de vente médian de 250 FCFA/kg, cela permet d'obtenir un revenu allant de 1 500 FCFA à presque 10 000 FCFA par jour après la vente du produit obtenu en guise de rémunération⁵.
- Pour la plupart de ces femmes, la prestation « récolte de l'anacarde » représente une **activité secondaire** puisqu'elle est concentrée sur 2-3 mois uniquement même si, lorsque la récolte bat son plein (en mars), une collectrice peut aller dans les vergers jusqu'à 5 à 6 fois par semaine ;

⁵ Le calcul de la rémunération journalière d'une collectrice est très approximatif : le poids cédé est parfois fixe (10 ou 15 kg/jour), parfois au prorata de la quantité récoltée (un tiers, un quart ou un cinquième du volume), ou encore forfaitaire (2 000 ou 3 000 FCFA/jour). Sur le rendement, en début de campagne (février) les noix ne sont pas abondantes mais cela s'accroît en mars-avril, puis rediminue jusqu'aux derniers ramassages en mai. Également, le temps dédié à la collecte peut varier selon les autres activités, il est donc possible de ne faire qu'une demi-journée. Enfin, le prix de vente est instable dans l'anacarde et fluctue entre 150 et 400 FCFA (ces dernières années). Tous ces paramètres font varier l'équivalent en « revenu journalier » et l'on ne peut donner qu'une moyenne.



- Pour certaines, **il ne s'agit pas d'une prestation mais d'une assistance familiale**, dans la mesure où les fruits (noix) du verger permettent de subvenir aux besoins de la famille. Toutes les forces vives du foyer sont mobilisées en ce sens (hommes pour le désherbage et la gestion des ventes, femmes pour la récolte) ;
- L'activité est **largement ancrée dans les habitudes** puisqu'elle peut se faire dès le plus jeune âge. Il est fréquent de voir des enfants assister leurs parents dans la récolte ;

Pour approfondir ces éléments, les enquêtes de base ont fait ressortir des contraintes spécifiques qui ont permis de proposer un appui adapté :

Contraintes identifiées	Mesures d'accompagnement
La collecte est manuelle et peu outillée . Les femmes doivent se baisser pour ramasser puis rassembler les noix en tas.	Dotation de seaux et de bassines pour faciliter la centralisation des noix et leur évacuation.
Les vergers mal désherbés sont contraignants car les herbes limitent la visibilité et ralentissent le ramassage des pommes au sol.	Dotation de machettes pour éclaircir les espaces de collecte (la tâche de désherbage globale revient au propriétaire).
Il existe un risque non-négligeable de morsure de serpents , d'autant plus dangereux que la plupart des femmes pratiquent la collecte en tongs.	Dotation de gants et de bottes pour protéger les pieds et les mains qui sont vulnérables dans ce cas de figure.
En fin de journée, le dos et les hanches sont douloureux .	N/A.
La notion de qualité du produit est absente, ce qui permet aux acheteurs d'imposer leur prix d'achat .	Dotation de bâches pour améliorer le séchage et formation sur la commercialisation (tendances de marché et informations sur les prix). Certaines participent également aux ventes groupées .

Le projet a déjà accompagné 182 femmes en charge de la collecte de l'anacarde. D'autres collectrices seront bénéficiaires pour la prochaine campagne (début 2026) pour une **cible finale de 350 femmes** sur cette activité.

4.3. Prise de décision dans les Plans de Développement Locaux (PDL)

Concernant les Plans de Développement Locaux (PDL), ces derniers étant des outils de planification villageoise, l'implication des femmes concerne plutôt la prise de décision et la participation aux étapes stratégiques de l'élaboration. En ce sens, **les processus importent autant que la finalité**.

Dans le processus, la prise en compte du Genre est essentielle pour assurer une participation équitable, car il est assez courant qu'elles soient peu présentes ou peu interrogées/écoutées lorsqu'elles le sont.

Dans le cadre du projet, la participation active des femmes à toutes les étapes, allant de la conception à la mise en œuvre et au suivi des actions de développement a été encouragée dans l'élaboration des PDL. Ainsi, les femmes ont été impliquées de manière significative dans :

- Les consultations communautaires, pour les enquêtes de diagnostics participatifs et ateliers (« grande réunion ») avec une parité exigée par les équipes du projet lors de la prise de rendez-vous ;
- L'identification des besoins prioritaires de leur localité, dans les domaines suivants : hydraulique, électricité, santé, économie... ;
- Des groupes de travail non-mixtes (focus groupes) leur ont permis de parler plus librement ;

Au terme de ce processus, des objectifs thématiques ont été formulés et mis en avant par les femmes, notamment sur l'autonomisation économique et la santé :



Objectifs	Activités	Résultats attendus
Gouvernance		
Accroître la représentation féminine dans les instances locales	Intégration des femmes dans les comités de suivi des projets PDL	Le taux de participation des femmes dans les structures de décision locales est amélioré
	Augmentation du nombre de femmes dans les CDL (au moins 30%)	
Economie		
Renforcer l'autonomie économique des femmes	Créer des partenariats microfinances-groupe féminin	Le revenu moyen des femmes est amélioré grâce aux AGRs
	Appui à l'entrepreneuriat féminin à travers les GEC	
Services sociaux de base		
Améliorer la santé maternelle et reproductive	Encourager la construction et l'équipement des centres de santé de proximité	Les infrastructures de santé sont disponibles partout
	Organiser des campagnes de sensibilisation sur le planning familial	Les naissances sont contrôlées pour améliorer la santé des femmes et réduire les charges du foyer
Améliorer l'accès à l'eau potable	Construire des pompes à motricité humaine et réhabiliter les pompes défectueuses	Les femmes ont un accès facilité à l'eau
Améliorer le taux de scolarisation et réduire l'analphabétisme chez les filles et les femmes	Organiser des campagnes de sensibilisation de la jeune fille	Le nombre de filles scolarisées avoisine les 100%
	Mettre en place un mécanisme d'alphabétisation des femmes adultes	Le nombre de femmes lettrées est amélioré
Environnement		
Valoriser le rôle des femmes dans la gestion efficace des ressources naturelles et des déchets	Sensibiliser les femmes sur l'exploitation raisonnée des plantes, racines et écorces médicinales	Les espèces végétales rares sont préservées
	Mettre en place des points de collecte de déchets et aménager des sites de dépotoirs d'ordure	Le cadre de vie est sain



Photo 3. Focus groupe avec les représentantes de femmes pour l'élaboration d'un PDL (Nitidæ, 2024)

4.4. Transformation des produits forestiers et agricoles

Le dernier volet de l'accompagnement concerne la transformation post-récolte et post-cueillette de produits exploités exclusivement par les femmes. A partir du diagnostic, trois filières prioritaires ont été identifiées : **arachide, karité et manioc**.

Pour rappel, le PapBio1 avait doté les bénéficiaires avec les machines suivantes :

- 03 décortiqueuses d'arachides dédiées aux femmes ;
- 03 moulins multiproduits (pâte d'arachide/karité, décorticage maïs/riz, broyage mil/maïs/manioc...) : usage mixte ;
- 01 batteuse de riz/maïs : usage mixte ;

Hormis les décortiqueuses d'arachide qui servent directement aux femmes, les autres machines ont un usage mixte car ce sont des cultures exploitées par le plus grand nombre. Fort de cette réussite, une nouvelle gamme d'équipements est en cours d'acquisition par le projet PapBio2 :

- 02 moulins multiproduit (pâte d'arachide/karité, décorticage maïs/riz, broyage mil/maïs/manioc...) : usage mixte ;
- 01 broyeuse multiproduit (karité surtout, broyage mil/maïs/manioc, pâte d'arachide...) : usage mixte ;
- 01 tronçonneuse pour un groupement de producteurs d'anacarde ;
- 02 batteuses de riz à usage mixte ;
- 06 motoculteurs à usage mixte pour le labour des champs de maïs et les bas-fonds rizicoles ;



Photo 4. Maintenance d'une décortiqueuse d'arachide utilisée par un groupement de femme (Nitidæ, 2023)

Également, un accompagnement a été réalisé sur la **filière karité**, avec la constitution d'une coopérative et la construction de deux centres de production d'amandes/beurre avec une ligne semi-mécanisée.

D'autres groupements de karité plus informels, mais non moins motivés, ont été ciblés pour un appui en équipements et en matériel en 2026, complété par des **formations sur les process** et un **appui à la mise en marché**. Le bilan des besoins est détaillé ci-dessous :

BILAN DES BESOINS DES COLLECTRICES-PRODUCTRICES DE KARITE*

Villages où l'activité karité est pratiquée	Nb de femmes	Nb de grpmts (quartiers)	Etape de collecte			Séchage et stockage		Process (lavage, ébouillantage, cuisson, torréfaction, barattage)				Infrastructures et équipements d'appui		
			Cuvettes, seaux	Bottes	Tricycle	Bâches	Sacs en nylon	Marmites n20, n30	Écumoires, louches, passoirs	Bassines	Torréfacteurs	Foyers améliorés	Barriques d'eau (futs)	Hangars
TCHOLOGO														
Komou	35	1	X			?		X	X	X				
Lawara	50	1	X			?	X	X	X					
HAMBOL														
Banoufo	33	1	X		X	?		X	X			X	X	X
Nakala	59	1	X			?		X		X				

*Bilan de l'accompagnement sur le karité à la suite du diagnostic courant 2025 dans 04 villages où l'activité est pratiquée (collecte et/ou transformation) :

X Besoin émis et appui probable

? Besoin émis mais appui non garanti

4.5. Récapitulatif des mesures d'accompagnement

Le projet étant à mi-parcours, voici la répartition des bénéficiaires touchés concernant les différentes activités génératrices de revenus (AGR) du projet :

Mesures d'accompagnement agricoles et AGR sur MoosheW et PapBio2 (situation à mi-parcours)	Femmes	Hommes	Total
Apiculture	-	21	21
Appui riziculture (bottes)	50	-	50
Appui riziculture (phytos)	100	115	215
Cajou - Formation commercialisation/BPA	128	327	455
Cajou - Matériel collectrices	182	-	182
Cajou - Réhabilitation vergers ¹	44	181	225
Cajou - Ventes groupées ²	124	502	626
Groupements épargne crédit (GEC)	661	225	886
Maraichage	79	14	93
Karité	-	-	-
Innovations agronomiques - Banane PIF	-	-	-
Innovations agronomiques - Fertilité	-	-	-
Innovations agronomiques - Blocs d'intensification	-	-	-
Total brut - Nb de mesures d'accompagnement	1 368	1 385	2 753
Total net - Nb de bénéficiaires³	1 192	1 190	2 369

¹ La réhabilitation des vergers pour 2025 est terminée, mais les bénéficiaires ne sont pas encore listés.

² Les ventes groupées pour 2025 sont terminées, mais les bilans de campagne sont en cours de finalisation.

³ Le total par nombre de bénéficiaires se distingue du total de mesures d'accompagnement car une même personne peut être concernée par plusieurs mesures à la fois.

NB1 : les bénéficiaires PDL (CDL et infrastructures) et les bénéficiaires de machines ne sont pas listés car il n'est pas aisé de comptabiliser ces appuis qui touchent tout le village.

NB2 : les activités sur le karité et les innovations agronomiques sont déjà lancées mais verront des résultats plus probants et un comptage des bénéficiaires en 2026.



SECTION 2 – LA COHESION SOCIALE COMME *NEXUS*

Dans cette seconde partie, nous proposons un approfondissement sur la **cohésion sociale**. Cette thématique entremêle de multiples éléments, qui peuvent être connexes au projet, contextuels, synergiques ou périphériques. En ce sens, la cohésion sociale est considérée comme un *nexus*. Il est difficile d'avoir une approche exhaustive étant donnée la quantité de déterminants, mais il est possible d'identifier des faits marquants.

5_ Une situation régionale qui se dégrade

Par sa localisation géographique, le projet s'établit dans une **zone de transition** pour « contenir » les tensions observées dans l'extrême Nord du pays, proche des frontières du Mali et du Burkina Faso. Dès le lancement du projet, il est apparu stratégique d'intervenir sur le développement local et de générer des opportunités pour les communautés afin de maintenir un rôle efficace de **zone tampon** vis-à-vis de l'insécurité en provenance des régions voisines. Un bref aperçu de la situation sous régionale permet de comprendre les enjeux à l'œuvre.

5.1. Le Mali au bord de l'effondrement

Déjà en proie à une crise sécuritaire depuis 2012, la situation au Mali s'est fortement détériorée à partir du putsch militaire en août 2020 avec un durcissement du régime et une progression des groupes djihadistes dont l'emprise est presque totale (Etat Islamique au Nord-Est et JNIM – branche d'Al Qaïda – sur le reste du pays). Seules Bamako et quelques régions restent fragilement contrôlées.

Depuis septembre 2025, le JNIM a porté le coup de grâce à l'Etat malien en imposant un blocus total sur l'approvisionnement en carburant en provenance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Des hommes armés détournent ou incendient les camions-citernes venant d'Abidjan et de Dakar et sont notamment très actifs sur l'axe Zégoua-Sikasso (proche de la frontière ivoirienne). Sans carburant, la capitale malienne et la plupart des régions font désormais face à une crise énergétique totale. Le pays est à genoux : plus d'électricité, plus de transport, plus de commerce, fermeture des écoles et pénuries alimentaires.

Jusqu'à présent, la crise au Mali n'avait que partiellement impactée les régions limitrophes en Côte d'Ivoire, plutôt touchées par la crise du côté du Burkina, mais la situation est de plus en plus préoccupante et un impact direct sur les pays voisins est probable.

5.2. Une situation tendue avec le Burkina Faso

La situation est également tendue au Burkina Faso, même si moins catastrophique que chez son voisin malien. Le contexte est similaire (crise sécuritaire depuis 2017 et putsch militaire en septembre 2022) mais le régime actuel semble avoir le soutien de sa population.

Cependant, parcourir le territoire burkinabé reste périlleux et, en Côte d'Ivoire, les régions limitrophes (Bounkani, Tchologo) subissent les effets de la crise : présence de groupes armés, contrebande, banditisme, faible contrôle de part et d'autre de la frontière et déplacement contraint de populations fuyant les affrontements entre factions djihadistes et groupes d'auto-défense⁶.

⁶ Des études spécifiques et très qualitatives ont été faites par Resilience 4 Peace (R4P) sur les régions transfrontalières Mali/Côte d'Ivoire/Burkina et ces problèmes récurrents (populations déplacées, insécurité, trafics en tout genre...).



5.3. La Côte d'Ivoire isolée

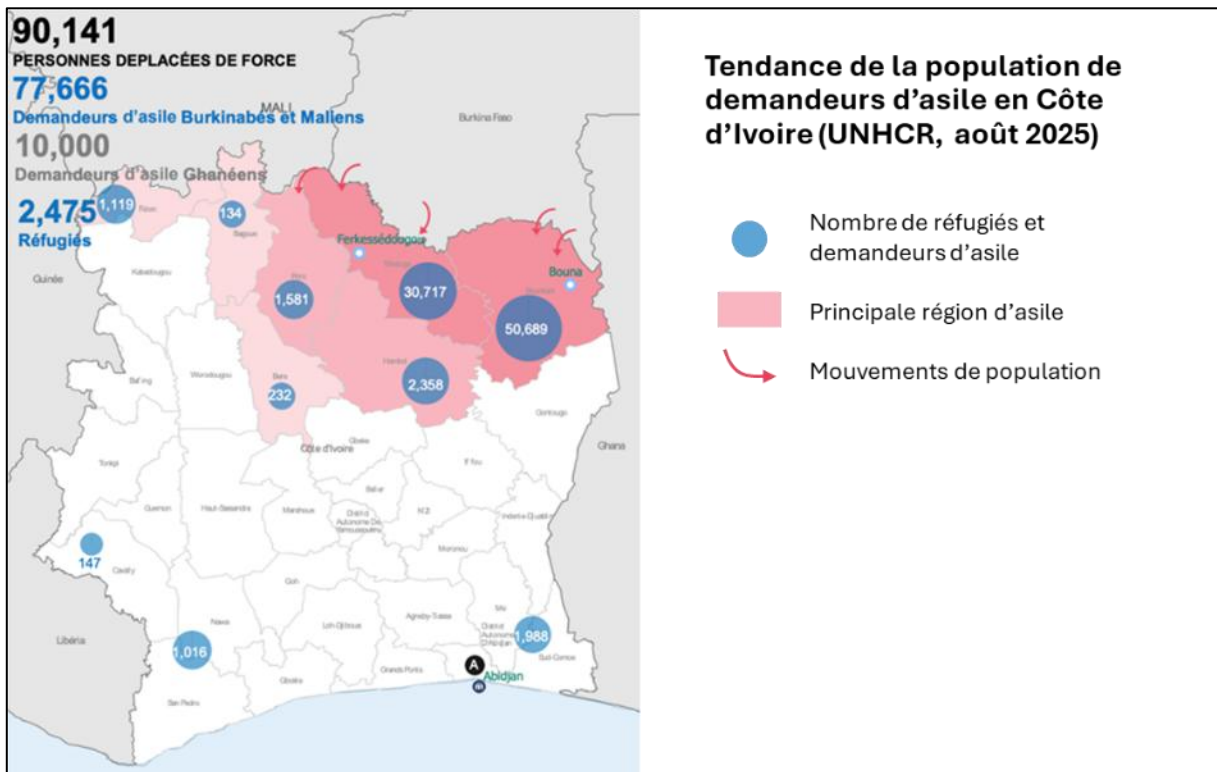
Sur le plan sécuritaire, la Côte d'Ivoire est désormais isolée suite au retrait de ses voisins maliens et burkinabés de la CEDEAO. Les tensions diplomatiques entre Ouagadougou et Abidjan conduisent parfois à des accrochages, impliquant soit les forces armées (régulières et/ou avec les Volontaires pour la Défense de la Patrie – VDP) soit les structures humanitaires accusées d'espionnage. Sans coopération transfrontalière, la solution pour la Côte d'Ivoire a été de militariser sa frontière. L'Etat a également réalisé d'importantes infrastructures routières pour désenclaver ces régions éloignées.

La situation sécuritaire au Nord de la Côte d'Ivoire est donc relativement sous contrôle mais repose sur un équilibre fragile. Un certain nombre de problématiques subsistent, voire tendent à se dégrader, parmi lesquelles :

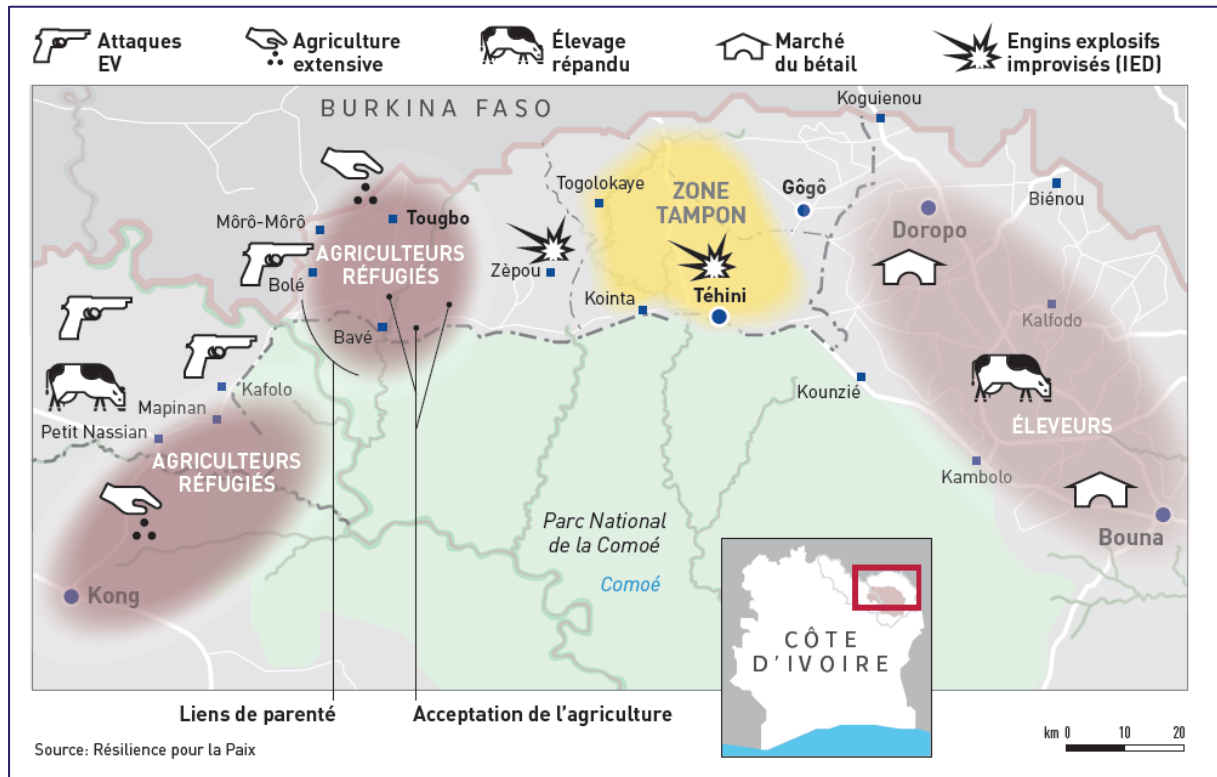
- i. **la disponibilité et l'accès aux services de bases sur le long terme** pour les infrastructures socioéconomiques de base, telles que les centres de santé, les logements ou l'eau potable pour les localités accueillant des populations déplacées ; et pour l'accès aux ressources alimentaires sur les marchés locaux ;
- ii. **des conflits fonciers et des conflits d'usage** entre autochtones et allochtones ou entre éleveurs et agriculteurs (manque d'accès aux ressources foncières pour cultiver ou pour pâturer), exacerbés par les pressions migratoires transfrontalières, les déficits pluviométriques et la variabilité climatique ;
- iii. **des discriminations vectrices de frustrations et de violences** favorisant le basculement vers le banditisme ou vers des mouvances plus radicales ;
- iv. **des tensions inter- ou intra-communautaires** qui trouvent leurs sources dans des facteurs multiples et sont renforcées par l'arrivée de réfugiés, orpailleurs ou autres groupes précarisés issus des pays voisins. Les conflits intercommunautaires sont fréquents, notamment entre les communautés hôtes et les demandeurs d'asile ;
- v. **une ostracisation des éleveurs** qui représentent une part non négligeable des populations déplacées ou réfugiées, fuyants leur pays d'origine en raison d'une association croissante de la part des autorités entre Peulhs et djihadistes, notamment au Burkina, et qui se matérialise par une répression sanglante ;
- vi. **des ressentiments mitigés vis-à-vis de la figure de l'État et de ses représentants** : rappelons que le Nord de la Côte d'Ivoire était tenu par la rébellion ivoirienne entre 2002 et 2007 ce qui a conduit au retrait des principales institutions publiques. Leur retour est progressif et encore inachevé dans les faits avec des pratiques inhérentes à un contexte post-crise (économie informelle ou illégale, faible enregistrement des populations à l'état-civil, prédominance du droit coutumier...). Enfin, la « gestion » par l'Etat de la situation actuelle est particulièrement sensible et pourrait facilement basculer dans une crise de confiance avec la population si cela venait à se détériorer davantage ;



Carte 2. Estimation des populations déplacées vers la Côte d'Ivoire (UNHCR, 2025)



Carte 3. Effets induits par les populations déplacées au Nord-Est de la Côte d'Ivoire (RAP, 2023)





6_ Focus sur l'élevage et les flux de bétail

Pour approfondir cette vue d'ensemble, quelques éléments sur la **pratique de l'élevage et les flux de bétail** sont utiles pour comprendre les dynamiques à l'œuvre. Il est indéniable que l'élevage « cristallise » les tensions (ou en est à la source) même si les interprétations ou les récupérations politiques tendent à biaiser la vision qui en est faite.

6.1. Typologie des systèmes d'élevage au Nord-Est de la Côte d'Ivoire

Sans être exhaustif, une typologie des principaux systèmes d'élevage est proposée dans l'optique d'en affiner la compréhension. Cette typologie est basée sur un travail de terrain et des échanges avec les acteurs intervenant sur les questions pastorales⁷.

Type A- Eleveurs sédentaires

Les éleveurs sédentaires sont généralement des Peulhs installés dans les villages qui pratiquent à la fois un élevage sur leur propre cheptel bovin et offrent aussi un service presté de conduite des troupeaux appartenant aux autochtones ayant investi dans du bétail (agriculteurs diversifiés ou « agro-éleveurs »). Ils pâturent dans les forêts et les jachères autour de leurs lieux de résidence. Ces éleveurs se sont sédentarisés grâce aux succès de la lutte contre la glossine, vecteur de la trypanosomiase. Toutefois, certains sont partis vers la Guinée à cause de la crise au Sahel, des surpâturages et/ou des « déguerpissements » de campements Peulhs par les autorités villageoises.

On peut distinguer deux sous-catégories :

- **Type A1- Petits éleveurs** avec un cheptel inférieur à 50 têtes de bovins et un élevage à faible mobilité autour du village d'attache avec un pâturage dans les jachères, les interstices, les résidus de cultures et les bas-fonds en saison sèche. Le gardiennage des bêtes est souvent confié à des enfants et cela conduit à des pertes de contrôle. Le risque de dégât sur les cultures est élevé ;
- **Type A2- Eleveurs intermédiaires** avec un cheptel permettant la constitution d'un troupeau (50 à 60 têtes) et un élevage à mobilité intermédiaire pour pallier le manque d'espace proche du village pour de tels troupeaux, ce qui favorise le pâturage dans les espaces protégés et les bas-fonds en saison sèche. Une transhumance saisonnière est parfois effectuée dans les régions du Nord après les récoltes ;

Type B- « Ranching »

Le « ranching » est un élevage intensif que l'Etat ivoirien cherche à promouvoir, sans réel succès, pour accroître la production de viande et des produits dérivés. Ce type d'élevage est généralement soutenu par des investissements publics-privés et se matérialise par des complexes agroindustriels. Dans notre zone d'intervention, cette pratique est très minoritaire. Seule la famille Billon à Dabakala la pratique mais cela ne représente qu'une faible part du cheptel.

Type C- Transhumants

La troisième catégorie regroupe les éleveurs transhumants Peulhs – mais aussi de plus en plus des fils d'agriculteurs du Nord ayant appris le métier – qui pratiquent la transhumance saisonnière depuis le Sahel jusque dans le Centre-Nord de la Côte d'Ivoire. Ils traversent généralement le fleuve Comoé (quand l'eau est basse, ou passent par le pont de Kafolo) puis descendent assez au Sud (parfois jusqu'à Katiola/Bouaké). Ceux qui vont encore plus au Sud le font généralement pour s'y implanter définitivement et abandonnent donc la transhumance. D'autres ont tendance à se sédentariser dans la zone de Warigué car ils y trouvent du fourrage de bonne qualité et réalisent des puisards pour avoir de l'eau. Ils peuvent également pâture dans le Parc

⁷ Notamment l'OPEN-CI (Organisation Professionnelle des Eleveurs du Nord de la Côte d'Ivoire) et l'AEBRB (Association des Eleveurs de Bovin de la Région du Bounkani).



national de la Comoé ou dans les forêts classées. A noter que la recherche de fourrage n'est pas le seul motif de déplacement, l'eau est aussi un déterminant essentiel dans la conduite des animaux.

On peut distinguer deux sous-catégories :

- **Type C1- Transhumants « internationaux »** depuis le Mali et le Burkina Faso, qui vont plutôt dans la région du Bounkani (Bouna, Doropo, Téhini). Ce groupe est très impacté par la crise sahélienne, ce qui les pousse à rester en Côte d'Ivoire durant la saison sèche (qui est moins marquée que dans le Sahel) voire définitivement ;
- **Type C2- Transhumants internes à la Côte d'Ivoire** à partir des plaines agricoles pluviales du Nord (Korogho, Ferké) offrant des résidus de cultures en début de saison sèche, puis qui se déplacent vers les espaces protégés lorsque la saison sèche s'accroît. L'impact de la crise sahélienne est indirect mais se fait ressentir car ce groupe est en « concurrence » avec les transhumants internationaux pour l'accès aux résidus de cultures et aux espaces protégés en saison sèche.

A noter que les transhumants internes (et internationaux dans une moindre mesure) font aussi appel, en plus de leurs bergers, à des « secours » ou des organisateurs de la transhumance qui gèrent plusieurs troupeaux (soins vétérinaires, négociations avec les autorités, résolution de conflits...).



Photo 5. Pâturage en saison des pluies à proximité de la ZDB (Nitidæ, 2023)

6.2. Elevage, agriculture et espaces protégés

Quel que soit le système d'élevage pratiqué, la **pression pastorale s'accroît de manière structurelle** et assez rapidement du fait de :

- i. La capitalisation en bétail des agriculteurs les plus fortunés qui ont pu investir (ou épargner) dans des effectifs bovins grâce aux revenus agricoles (largement issus du développement de l'anacarde) et qui confient leur cheptel à des bouviers Peulhs ;



- ii. La pression foncière et démographique avec une fécondité dans les régions du Nord qui est encore aux alentours de 5 enfants par femme. La transmission du foncier par héritage conduit à un morcellement des superficies ce qui oblige les jeunes à ouvrir de nouvelles parcelles. L'expansion de l'anacarde, en tant que marqueur foncier rigide, et les conflits familiaux sur les droits de successions renforcent ce processus ;
- iii. L'arrivée puis le stationnement hors saison des transhumants internationaux du fait de la crise au Sahel, qui s'installent de manière plus ou moins anarchique. Plus précisément, on assiste à une **accumulation des éleveurs dans les départements de Téhini, Doropo et Bouna en provenance du Burkina**, car les éleveurs y trouvent de bons fourrages et de l'eau. Le marché à bétail de Doropo y permet également la commercialisation. Beaucoup d'éleveurs fuient l'insécurité et les vols de bétail, en recrudescence dans la zone transfrontalière. Cette pression dans la région du Bounkani accroît les dégâts de culture. En réponse, plusieurs localités/villages cherchent à interdire l'élevage mais cela entraîne des répercussions négatives : moins de place pour les éleveurs, moins de biomasse pour les agriculteurs, et une hausse des prix de la viande sur le marché local (et même national puisque la viande bovine consommée en Côte d'Ivoire vient surtout du Nord).

Concernant les **espaces protégés**, la pression pastorale pousse aux infiltrations car, en payant plus ou moins formellement les autorités de surveillance, les éleveurs y trouvent un refuge accommodant.

En premier lieu, le pâturage est largement pratiqué dans les **forêts classées**. Les éleveurs payent des « tickets » avec la SODEFOR mais prennent souvent cela pour un droit de circuler partout. Les zones cultivées en bordure, ou même infiltrées à l'intérieur des forêts sont régulièrement sujettes à des dégâts de culture. Les limites des forêts classées sont mal connues des éleveurs (et d'un peu tout le monde d'ailleurs) en l'absence de marquages visuels et d'une cartographie de référence.

Au niveau du **Parc national de la Comoé**, les limites sont mieux connues et visibles (signalisation) mais il existe tout de même des infiltrations.

Enfin, les **zones de biodiversité** de Warigué et des Monts Tingui sont propices au pâturage puisque leur fonctionnement repose sur des tickets saisonniers délivrés aux éleveurs. A noter qu'historiquement, l'AGEREF des Monts Tingui était considérée comme plus « sérieuse » que celle de Warigué. Les Peuhls sédentarisés ayant quitté les zones agropastorales du Nord (Ferké, Ouangolo et Korhogo) du fait de l'accroissement de la pression foncière se sont pour beaucoup installés aux alentours des Monts Tingui. De plus, dans la ZDB, l'eau y est plus abondante (rivières). L'Etat ayant peu construit de barrages pastoraux dans les départements de Kong et de Dabakala (contrairement à Korhogo), les espaces où l'on trouve de l'eau sont précieux.

En conclusion, les espaces protégés offrent un accès privilégié au pâturage :

- ▶ Autour de **Dabakala**, les grandes zones de pâturage sont généralement dans les Forêts Classées proches des campements pour la petite mobilité du bétail mais aussi dans le Parc national de la Comoé en cas d'infiltrations ;
- ▶ Autour de **Kong**, la pression foncière est moindre et il y a encore assez de place pour pâturer dans l'espace rural. Les forêts classées et la ZDB de Warigué offrent des zones supplémentaires ;
- ▶ Autour de **Korhogo**, les éleveurs partent surtout dans les trois forêts classées proches de la frontière (Leraba, Nougbo et Warigué). A noter que la ZDB de Warigué chevauche la forêt classée éponyme mais en cas de circulation il faut effectuer deux paiements distincts pour les éleveurs (AGEREF et SODEFOR).

La carte ci-après propose une synthèse visuelle des éléments abordés :

Carte 4. Occupation de l'espace et flux du bétail au Nord-Est de la Côte d'Ivoire (Nitidae, 2024)

1_ Un espace qui se raréfie

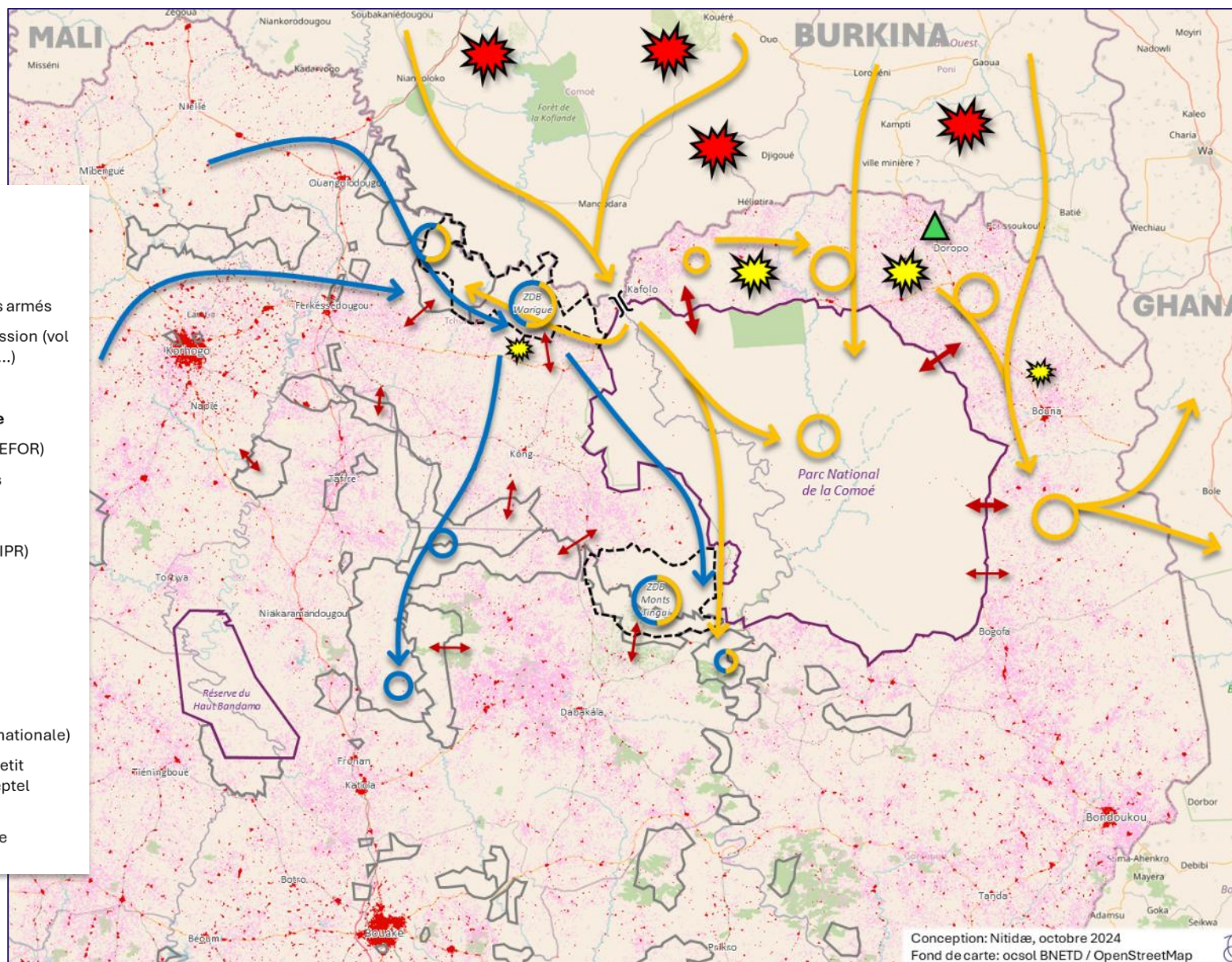
- Zones d'habitat
- Vergers d'anacarde
- ★ Insécurité régionale / conflits armés
- ★ Tensions locales par répercussion (vol de bétail, dégâts de cultures...)

2_ Des zones propices au pâturage

- Forêts classées (tickets SODEFOR)
- Zones de biodiversité (tickets AGEREF)
- Parcs Nationaux (pâturage officiellement interdit par l'OIPR)
- ▲ Marché à bétail de Doropo
- Pont de Kafolo

3_ Des flux dynamiques

- Transhumance intérieure
- Grande transhumance (internationale)
- ↔ Elevage mobile sédentaire (petit élevage familial ou grand cheptel confié à des bouviers)
- Principales zones de pâturage



Conception: Nitidae, octobre 2024
Fond de carte: ocsol BNED / OpenStreetMap

7_ Diagnostic Cohésion sociale sur la zone projet

Malgré la dégradation de la situation régionale, la zone d'intervention du projet est pour l'instant relativement épargnée, notamment en ce qui concerne l'afflux de populations déplacées. Toutefois, certains phénomènes évoqués préalablement (pression foncière, dégâts de culture) et la tendance globale peuvent avoir des effets plus ou moins directs sur la cohésion sociale au niveau local.

7.1. Recensement des conflits dans 29 villages

Afin de rendre compte plus précisément de ces tendances, des enquêtes de base ont été faites courant 2024 dans les 29 villages du projet en vue de recenser les conflits existants.

Ces conflits ou tensions ont été recensés selon la typologie suivante :

- i. **Dégâts de culture et conflit homme-faune**, soient tous dégâts causés par du piétinement du bétail, des feux de brousse ou tout autre dégât lié à une action humaine et/ou animale ;
- ii. **Conflits fonciers**, à partir d'une attribution ou d'une exploitation foncière, de l'exclusion des éleveurs et/ou de leurs droits de passage, de la contestation de foncier attribué anciennement à des allochtones, ou encore à partir d'un problème familial de type succession par exemple ;
- iii. **Tensions communautaires**, pour ce qui concerne des tensions dans des prises de décisions villageoises, des tensions au sein du village ou avec un autre village sur tout point de vue : terres, bétail, ressources, activités économiques, etc. ;

Ces rubriques sont listées dans le tableau ci-dessous :

N°	Village	Dégâts de culture et conflit homme-faune	Conflits fonciers	Tensions communautaires
Région du HAMBOL				
1	Toupé	1- Dégâts de culture par piétinement bovin. Problème récurrent et en hausse. 2- Des éléphants seraient sortis du Parc et auraient créés des dégâts de culture. Une plainte a été portée par la victime et transmise à la SODEFOR. Il y aurait une réduction de l'habitat des éléphants dans le Parc lié à l'infiltration du bétail. Problème ponctuel cependant.	n/a	n/a
2	Wendènè	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Règlement à l'amiable. Problème récurrent mais en baisse.	Certains allochtones avaient fait des champs d'anacarde ce qui est normalement interdit. Destruction des champs d'anacarde par les propriétaires terriens.	n/a
3	Bidiala Bobosso	1- Des éléphants seraient sortis du Parc et auraient créés des dégâts de culture. Une plainte a été portée par la victime et transmise à la SODEFOR. Il y aurait une réduction de l'habitat des éléphants dans le Parc lié à l'infiltration du bétail. Problème ponctuel cependant. 2- Dégâts de culture par piétinement bovin. Le propriétaire du champ a abattu un bœuf, le pasteur a ensuite porté plainte contre le propriétaire. Problème récurrent mais tendance à la baisse.	Les villages de Wendènè et Gombodougou empiètent sur les terres cultivables de Bobosso selon eux. Contestation de la légitimité du village de Bobosso en qualité de propriétaire terrien.	n/a
4	Gombodougou	n/a	Désaccord sur la limite des terres villageoises entre les villages de Gombodougou et Tendènè. L'AFOR aurait fait un découpage avantageant Tendènè selon Gombodougou. Destruction de parcelles d'igname par le village de Tendènè réclamant le droit d'accès à une propriétaire terrienne. Problème non résolu mais le village de Tendènè a été amendé d'un bœuf pour réparer le dommage. Selon eux, toutes les parties prenantes n'étaient pas présentes pour marquer les limites historiques. Le règlement à l'amiable serait le mieux mais une enquête sérieuse doit être faite par les autorités administratives.	Détournement de fonds par le président de la coopérative de riz. Les membres du groupement ont été lésés donc retrait massif des membres de la coopérative. Une plainte a été portée auprès du COGES et à la suite d'une AG, le président a été démis de ces fonctions.
5	Tendènè Bambarasso	Dégâts de culture par piétinement bovin. Tentative de règlement à l'amiable si flagrant délit. Problème récurrent et constant.		Tensions entre les villages de Tendènè Bambarasso et Bangolo en 2024 à cause des jeunes qui ont déchiré les affiches de cérémonie de Bangolo lors de la fête de l'igname. En représailles, le village de Bobosso (village du parrain ayant supervisé



N°	Village	Dégâts de culture et conflit homme-faune	Conflits fonciers	Tensions communautaires
6	Bangolo	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. La tendance est à la baisse car les éleveurs Peuhls ont été chassés du village en 2022.	n/a	l'évènement à Bangolo et figurant sur l'affiche) a fermé ses sites d'orpaillage aux jeunes de Tendènè. Mais les chefs de villages ont réglé ce problème qui n'a été que ponctuel.
7	Nakala	Dégâts de culture (maïs, igname, manioc) par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec dédommagement en espèce. Problème en baisse selon eux (les pasteurs feraient attention à cause des amendes).	n/a	n/a
8	Broubrou	Piétinement bovin sur maïs, igname et manioc. Règlements entre le chef de terre, l'accusé et le plaignant mais n'aboutissent pas en général. Problème en baisse selon eux.	n/a	n/a
9	Tédiala	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Ne peuvent rien y faire selon eux. Tentative de règlement à l'amiable. Problème récurrent mais en baisse.	n/a	n/a
10	Tétindougou	Dégâts de culture par piétinement bovin. Tentative de règlement à l'amiable si le bouvier est un habitant du village et pris en flagrant délit. Problème récurrent et en hausse.	n/a	n/a
11	Kafinè Bambarasso	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec le comité de gestion des conflits. Problème récurrent et en hausse.	Le village installé de Kafinè Noumousso (allogène) par Kafinè Bambarasso (propriétaire terrien) avait contesté les limites lors de la délimitation du terroir villageois.	Discorde entre les 2 villages (devenus des quartiers) liée aux infrastructures partagées (école et centre de santé) et sur leur appellation. Il y a eu des médiations menées par le canton, la sous-préfecture et Nitidæ. Le problème est réglé mais ils sont en froid et les habitants de Noumousso ont dit ne plus vouloir s'associer à un projet communautaire avec Bambarasso.
12	Kafinè Noumousso	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec le comité de gestion des conflits. Problème récurrent mais en baisse.		
13	Kanguérasso	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec la chefferie en fonction des dégâts. Problème récurrent mais en baisse.	n/a	n/a



N°	Village	Dégâts de culture et conflit homme-faune	Conflits fonciers	Tensions communautaires
14	Panangana	Feux de brousse et piétinement bovin sur maïs, sorgho, mil, igname. Règlements entre le chef de village, l'accusé et le plaignant. Bétail : problème en hausse. Feux de brousse : problème en baisse.	n/a	Tensions avec le village de Djénagana en 2024 : 1- un habitant de Panangana avait allumé un feu qui a détruit 5 ha de vergers d'anacarde de Djénagana. 2- Un piège de chasse placé par un ressortissant de Djénagana au sein d'une parcelle de Panagana a fait une victime humaine. Règlement à l'amiable à partir de concertation villageoise. Ces problèmes surviennent rarement.
15	Toro Léwéra	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable et indemnisation financière en fonction de l'ampleur des dégâts. Problème récurrent mais en baisse.	n/a	n/a
16	Ouandérama Bambarasso	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Règlement à l'amiable pour le dégât lié au feu de brousse ou dédommagement par le propriétaire de bétail. Les dégâts liés au bétail sont en hausse.	Désaccord sur les limites de terres depuis 2021 entre les villages de Ouandérama Dioulasso et Bambarasso. Le problème n'a pas été résolu car les limites entre les deux villages n'ont pas été validées par toutes les parties. Selon eux, il y aurait une mauvaise communication entre les chefs de terre (Toro Léwéra a installé Ouandérama Dioulasso ; Tétindougou a installé Ouandérama Bambarasso) et l'AFOR. La tension est latente et les jeunes de Ouandérama Dioulasso seraient dans l'attente d'une occasion de revanche. Il faudrait un recours auprès des autorités administratives.	
17	Ouandérama Dioulasso	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable mais parfois le bétail est abattu en représailles et dans ce cas le dossier est porté à la Gendarmerie. Problème récurrent et en hausse.		
18	Banoufo	Piétinement bovin. Règlement à l'amiable impliquant le chef de village et le propriétaire des animaux. Problème récurrent.	Désaccord avec l'AGEREF pour le droit d'exploitation des terres en ZDB (le village de Banoufo est très proche de la zone et y cultive à l'intérieur).	n/a
19	Dombadougou	Dégâts de culture par piétinement bovin. Plainte portée par la victime auprès du chef de village ou chef de terre, qui saisit le plaignant. Les dégâts sont souvent constatés après le passage et il est difficile d'identifier le responsable.	n/a	n/a



N°	Village	Dégâts de culture et conflit homme-faune	Conflits fonciers	Tensions communautaires
20	Lato	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable. Le piétinement arrive pour les parcelles proches de la ZDB mais sinon le phénomène est en baisse.	n/a	n/a
Région du TCHOLOGO				
21	Toro Kinkènè (Tchologo)	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable en fonction de l'ampleur des dégâts. Le paiement se fait plutôt en nature. Possible emprisonnement du bétail et indemnisation forfaitaire. Problème récurrent mais en baisse.	n/a	n/a
22	Lawara	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable. Problème récurrent mais en baisse (2 à 5 fois par an). Aucune plainte enregistrée depuis le début de l'année 2024.	n/a	n/a
23	Bilimono	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Règlement à l'amiable avec la chefferie en fonction des dégâts. Problème récurrent mais en baisse.	n/a	n/a
24	Gawi	Autrefois, dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Cela était porté au chef du village de Gawi puis à la chefferie de Bilimono. Cela n'arrive plus de nos jours car les éleveurs ont eu une zone dédiée pour faire pâturer les bœufs et le village ne tolère que les Peulhs résidents, et non les bouviers venus de partout.	Contestations sur la délimitation du Parc National de la Comoé très proche : les limites de 1968 ont été marquées physiquement en 2022 lors de la délimitation des territoires villageois financé par le PapBio1. Les villageois considèrent que leur terroir a été rétréci. L'OIPR et l'AFOR ont cédé une petite portion mais cela a été jugé insuffisant.	n/a
25	Yondolo	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec le comité de gestion des conflits. Problème récurrent et en hausse.	n/a	Tensions entre les villages voisins de Yondolo et Kalakala (où réside le chef de terre). Problème de leadership car les deux villages sont en réalité deux quartiers (proximité géographique). Le village de Kalakala bloque les vellités de développement et les projets conduits par Yondolo, qui a affiché sa volonté de droit et d'indépendance vis-à-vis de Kalakala qui est pourtant le village « originel ».
26	Kalakala	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable avec le comité de gestion des conflits et indemnisation financière en fonction de l'ampleur des dégâts. Problème récurrent et en hausse.	Vellités de retrait des terres cédées à la ZDB en 2022 par 4 villages conjoints (Komou, Koron, Kalakala et Fia). Le président de l'AGEREF leur a versé une somme de 500.000 FCFA et des motos, ce qui a entériné l'affaire. La médiation a	



N°	Village	Dégâts de culture et conflit homme-faune	Conflits fonciers	Tensions communautaires
27	Koron	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable et indemnisation financière en fonction de l'ampleur des dégâts. Problème récurrent et en hausse.	notamment été conduite par le sous-préfet de Bilimono et Nitidæ. Les motifs du mécontentement étaient les rancunes vis-à-vis du GEPRENAF et la faible visibilité sur les recettes de l'AGEREF relatives aux tickets facturés aux éleveurs.	n/a
28	Fia	Dégâts de culture par piétinement bovin et feux de brousse. Règlement à l'amiable avec la chefferie en fonction des dégâts. Problème récurrent mais en baisse.		Tension mineure entre les villages voisins de Fia et Komou sur le partage de l'école entre les deux villages. La gestion revient plutôt à Fia donc les habitants de Komou ont retiré leurs enfants de l'école.
29	Komou	Dégâts de culture par piétinement bovin. Règlement à l'amiable et indemnisation financière en fonction de l'ampleur des dégâts. Ce problème n'arrive plus car les éleveurs Peulhs ont été chassés du territoire villageois en 2024.		

7.2. Conclusion du diagnostic

En conclusion de ce recensement des conflits, même s'ils peuvent varier d'un village à l'autre, on retrouve quelques tendances récurrentes.

Piétinement des cultures et tensions agriculteurs-éleveurs

Dans la plupart des cas, les animaux se déplacent et broutent sans encadrement, ou alors difficilement. Lors du passage des bœufs dans les **interstices entre les champs**, on constate très régulièrement des dégâts sur les cultures, notamment lorsque les troupeaux sont confiés à des enfants ou à des bouviers en transit peu soucieux. La délimitation entre zones de culture et zones de pâturage est souvent informelle et les animaux divaguent proche des champs et des habitations. La réduction des terres cultivables et l'augmentation du cheptel bovin conduisent à une pression foncière croissante qui tend à aggraver ce phénomène.

On peut également citer une mauvaise application des règles coutumières dans certains cas. Par exemple, l'« installation » non concertée des campements Peulhs et/ou l'attribution de zones de pâturage par les chefs de terre. Par ailleurs, il est important de rappeler que les troupeaux sont certes conduits par des bouviers Peulhs, **mais sont souvent la propriété d'autochtones villageois** ayant investi dans du bétail grâce aux revenus agricoles. Généralement, le différend se règle à l'amiable : après constatation des dégâts de culture, le bouvier est convoqué chez les autorités villageoises pour être entendu et, au terme de la rencontre, les deux parties prenantes trouvent un accord où le bouvier et/ou le propriétaire des animaux paie une somme à la hauteur des dégâts causés. Cependant, il existe des cas où les dégâts de cultures restent impunis. Il est courant d'entendre que « *le bouvier a fui* » et cela justifierait le non-dédommagement. Or, dans la plupart des cas, **c'est parce les propriétaires des bœufs sont des autochtones influents qu'ils ont le pouvoir d'étouffer l'affaire**. Le producteur lésé, n'ayant pas vraiment de recours légal (distance des institutions et corruption) se retrouve frustré et il est fréquent d'assister, à défaut de pouvoir s'en prendre au propriétaire, à des représailles envers les Peulhs par l'abattage de plusieurs animaux.

Enfin, il est indéniable qu'une grande partie des flux de bétail en divagation dans la zone est du ressort de l'AGEREF⁸. **Cette activité lucrative du pâturage en ZDB a favorisé une forte présence d'éleveurs que l'association n'arrive pas toujours à maîtriser**. La période de pénurie du pâturage (saison sèche) et la pression foncière croissante favorisent la transgression, involontaire ou tolérée, des espaces cultivés. Les personnalités de l'AGEREF sont des propriétaires terriens pour la plupart, dont certains aussi propriétaires de troupeaux ; il y a donc un conflit d'intérêt.

Conflits fonciers sur les délimitations de territoires villageois

Généralement, il y a peu de conflits liés aux attributions de terre car les habitants connaissent les limites du terroir villageois et des parcelles qui leur sont attribuées. On assiste cependant à des conflits intercommunautaires **lorsque les villages revendiquent le même espace, surtout en vue d'y cultiver**. La délimitation des terroirs villageois (DTV) réalisée par l'AFOR a créé des conflits entre certains villages : i) Bidiala / Wendené / Gombodougou ; ii) Tendènè / Gombodougou ; iii) Kafinè Noumousso / Bambarasso ; et iv) Ouandérama Dioulasso / Bambarasso.

Les conflits qui opposent les villages de Bidiala / Gombodougou et Bidiala / Wendené trouvent leurs racines dans les terres aurifère. A cet effet, chaque village infiltre le territoire de l'autre et refuse de respecter les limites fixées par les anciens. L'installation anarchique de jeunes orpailleurs et certaines déviances peuvent gêner les riverains (pollution des eaux, nuisances sonores, alcoolisme, drogue, prostitution).

Le second type de conflit foncier concerne la **délimitation des espaces protégés**. En effet, la ZDB a été constituée en 1999 sur la base d'un accord avec tous les chefs de terre de l'époque et la mise à disposition, par chacun, d'une portion de terre. Or, avec l'évolution des pratiques au sein de la ZDB et la faible transparence

⁸ Plus d'explications sur le fonctionnement de la ZDB dans la section 8.2.



sur les revenus de l'AGEREF, quatre villages ont souhaité se retirer de la ZDB en 2022. Une médiation a été apportée à l'époque avec le sous-préfet de Bilimono et Nitidæ pour régler l'affaire à l'amiable.

Un cas spécifique concerne également le village de Banoufo, qui s'est installé très proche de la ZDB à la fin des années 90 et dont la création de la zone, presque au même moment, a été préjudiciable pour ce village qui s'est retrouvé coincé et se retrouve contraint de cultiver à l'intérieur (igname, manioc).

Enfin, on recense également des contestations sur les limites du Parc national de la Comoé. En premier lieu dans le village de Gawi, qui affiche une opposition au marquage physique du Parc en 2022 et qui aurait, selon les habitants, différé des limites initialement cartographiées en 1968. En second lieu, Gorowi et Amaroudougou : au lancement du projet PapBio1 en 2020, ces deux villages ont affirmé avoir été lésés par le GEPRENAF et le tracé de la ZDB qui ne leur a laissé qu'une fine bande de terre sans contrepartie (les infrastructures de base promises par le GEPRENAF n'ont pu être construites, faute à la crise de 2002). Malgré quelques mesures compensatoires – octroi de terres dans la ZDB et dans le PNC par l'OIPR en 2018 – ces deux villages sont globalement réfractaires à toute intervention extérieure et n'ont pas souhaité faire partie du projet.

Tensions communautaires

Elles représentent les effets directs des conflits cités plus haut. Elles sont d'ordre **socioéconomiques et territoriales**. Ces tensions tiennent de conflits agriculteurs-éleveurs ayant pour effet la destruction des cultures et du bétail, l'insécurité alimentaire et la perte de revenus directs. Les dégâts subis par les agriculteurs et les représailles contre les éleveurs (abattage d'animaux, amande à la hauteur des dégâts) contribuent à entretenir un cycle de méfiance et de conflits latents. En l'absence de pouvoir décisionnel, les éleveurs sont généralement relégués au ban de la société et sont victimes d'une discrimination quotidienne.

Également, de manière fréquente, on constate des **rivalités entre villages voisins**, avec des fondements plus ou moins anciens, parfois douteux, mais qui n'en sont pas moins présents dans les cœurs et dans les têtes. Au niveau foncier, on recense des frictions sur l'accès aux ressources naturelles et foncières. Il est aussi fréquent d'assister à une concurrence entre villages sur leur « image » qui se traduit par des enjeux de développement très centralisés à l'échelle villageoise ; il est difficile de monter des projets impliquant plusieurs villages. Par exemple, les infrastructures sociales « partagées » (école, centre de santé...) sont sujettes à tensions. Il en est de même pour les coopératives/groupements agricoles, qui ne peuvent pas vraiment regrouper plusieurs villages.

En conclusion, et ce malgré tout ce qui vient d'être évoqué, force est de reconnaître que l'ambiance est relativement paisible dans les villages d'intervention. Certes, beaucoup d'aspects sont améliorables et certaines populations sont victimes de discriminations mais il reste aisé d'y circuler, de discuter et d'y travailler, du moins si l'on compare avec d'autres territoires ruraux de la sous-région, où le contexte est beaucoup plus violent (Mali, Burkina, Liberia, Guinée Conakry).



8_ Mesures d'accompagnement sur la cohésion sociale

Pour rappel, le projet avait identifié à son démarrage un « risque communautaire » parmi 3 risques majeurs. Cela était défini comme suit (cf. NIONG) :

#3- Risque communautaire

Le risque communautaire est représenté par les tensions d'usage entre les différents groupes sociaux, notamment autour de la ZDB. Les tensions agriculteurs-éleveurs peuvent aboutir à des violences. De plus, la gestion de la ZDB, confiée à l'AGEREF, est parfois remise en cause et certains villages ne reconnaissent pas son existence. Enfin, l'orpaillage informel qui est pratiqué dans certains villages peut également être source de tension ou d'insécurité (ce qui rejoint partiellement le Risque 1).

Le projet comporte parmi ses priorités la cohésion sociale et le dialogue entre les acteurs/populations de la zone d'intervention. Les activités qui visent à améliorer les usages fonciers et la légitimation des espaces protégés permettront d'apaiser les tensions ou les frustrations qui peuvent y être associées. A noter que ces différentes composantes, déjà priorisées dans le déroulement du projet PapBio1, ont observé une nette amélioration.

L'objectif est donc la mitigation de ce risque, soit par un système de veille, soit par des mesures d'accompagnement directe ou indirecte en vue de favoriser la cohésion sociale. Ces mesures, dont une partie était déjà planifiée au lancement du projet, sont présentées dans cette dernière partie.

8.1. Sécuriser la mobilité du bétail (avec OPEN-CI)

Comme nous venons de le voir, **la mobilité du bétail se heurte à l'insécurité du foncier pastoral**. Le passage des animaux donne lieu à des conflits croissants. La discontinuité des voies de passage oblige les éleveurs à traverser des zones cultivées ou à se replier en ZDB moyennant paiement, ce qui augmente d'autant les conflits. La sécurisation des pistes à bétail constitue donc une activité centrale. Cette composante a été confiée à l'**OPEN-CI**, qui, fort de son expérience en tant qu'organisation de la société civile et ayant conduit des projets avec des partenaires internationaux (Acting for Life, Action Contre la Faim) dispose d'une expertise et d'une légitimité sur le sujet.

Pour rappel, sur PapBio1, 170 km de pistes à bétail ont été négociées, balisées et pourvues d'infrastructures de services aux éleveurs : 05 points d'eau, 08 aires de pâtures et de repos, 04 parcs de nuit, 05 barrages et 02 parcs de vaccination (incluant une mise en réseau d'auxiliaires/techniciens et des campagnes de vaccination supervisées par VSF-B). En synergie avec le PAMOBARMA (projet d'Acting for Life), les différents accords sociaux obtenus à la base ont été formalisés par des contrats de prêt entre chaque propriétaire terrien, les autorités locales concernées (chefs de villages, comités fonciers) et les Conseils régionaux respectifs. Enfin, des comités de gestion ont été érigés et formés pour assurer le suivi de ces infrastructures.

Afin de prolonger ce travail de sécurisation de la mobilité du bétail, un prolongement des pistes à bétail et des infrastructures pastorales a été initié sur PapBio2. Le processus implique :

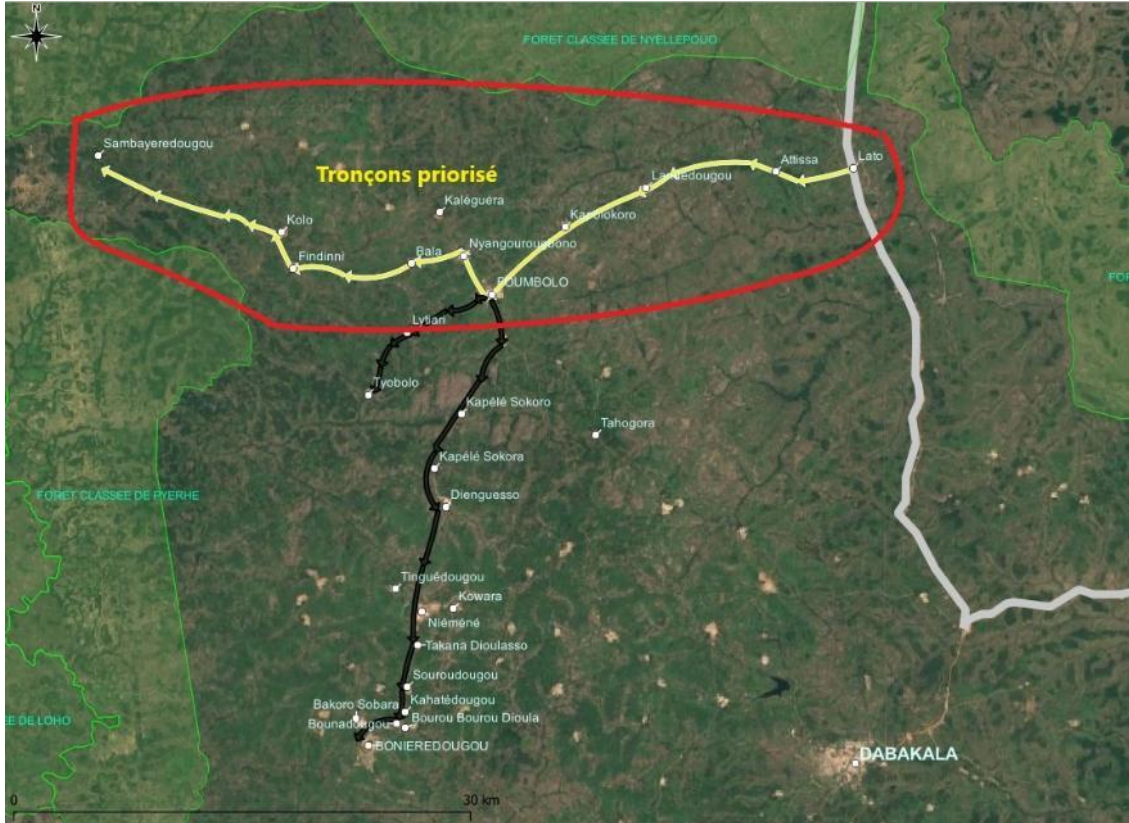
- Une approche participative et inclusive lors des consultations communautaires : entretiens, focus groupes et assemblées villageoises avec les chefs coutumiers, les propriétaires terriens, les éleveurs et les agriculteurs ;
- Un diagnostic terrain par l'identification et la priorisation des axes de transhumance et des sites d'infrastructures ;
- Un dialogue institutionnel impliquant les services techniques de l'État (MIRAH, SODEFOR), les partenaires techniques (GIZ) et les autorités préfectorales.

Le projet prévoit la négociation et le balisage de **70 kilomètres de pistes supplémentaires ainsi que la réalisation de 08 infrastructures pastorales** permettant aux éleveurs de bénéficier de services nécessaires au bon



déroulement de la transhumance : 02 aires de repos, 02 aires de pâture, 02 parcs de nuit et 02 points d'eau (petits barrages). A ce stade (octobre 2025) : **9 comités sur 12 ont été mis en place** ; sur 70 kilomètres de piste, **20 km ont été marqués** ; et **3 aires de pâture ont été géoréférencées** et les autres sites ont été identifiés. Le tronçon priorisé se situe dans le département de Fombolo (région du Hambol).

Carte 5. Tronçon identifié pour la piste à bétail de 70 km sur PapBio2 (OPEN-CI, 2025)



A noter que l'attribution foncière pour les pistes à bétail et les espaces dédiés aux infrastructures sont régis par des **contrats de prêts**. Ce système fonctionne, mais de manière imparfaite. Des changements ont été apportés sur la méthode :

Initialement, de 2018 à 2020, l'ex-OPEF (devenue OPEN-CI) signait des **accords sociaux** avec les sous-préfectures (avec quelques limites car elles n'étaient pas habilitées à prélever de taxes pour le fonctionnement). Par la suite, l'Etat ivoirien a réformé et prohibé la mise à disposition gratuite de terres par les accords sociaux. Au même moment, la GIZ explorait des alternatives avec l'AFOR et cette option de contrats de prêts a été trouvée, sur la base d'un accord entre le propriétaire terrien et la collectivité (mairie, conseils régionaux...). Sur PapBio1 par exemple, les contrats de prêts ont été signés avec les **Conseils régionaux**. A noter que l'AFOR suggérait des baux emphytéotiques de 99 ans, mais au vu du contexte rapidement évolutif, des baux de 50 ans ont été préférés.

Cependant, après des concertations entre le MIRAH, l'OIPR et les Conseils régionaux, **ces derniers ont émis des réserves quant à être considérés comme des « propriétaires terriens »**, car cela était considéré comme une expropriation des terres paysannes (d'après leurs dires). En conséquence, une partie des contrats n'a pas été signée. Des tractations ont été faites pour éviter que les collectivités ne bloquent le processus, car leur rôle est essentiel étant donné qu'elles sont habilitées à prélever des taxes.

Finalement, malgré la proposition de simplifier la procédure en désignant la sous-préfecture comme « preneur », il a été recommandé de maintenir le Conseil régional du Hambol dans ce rôle. Cette décision a



impliqué un processus de validation long et itératif : reprise des contrats par les sous-préfets, puis renvoi à l'OPEN-CI et au Conseil Régional.

Le projet ProPFR⁹ de la GIZ a étudié la situation et a proposé un autre type de contrat qui est en train de d'être utilisé par l'OPEN-CI. Le contrat est passé entre les Conseils régionaux et les propriétaires terriens, mais le sous-préfet signe toujours en tant que témoin.

Photo 6. Campagne de sensibilisation par les animateurs sur l'élevage (OPEN-CI, 2024)



8.2. Renforcer l'acceptation de la Zone de biodiversité des Monts Tingui

Un autre sujet majeur concerne la légitimité de la **Zone de biodiversité (ZDB) des Monts Tingui**, tant auprès des autorités que des populations. Pour rappel, le projet GEPRENAF (Projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune, 1997-2003) porté à l'époque par la coopération allemande (ex-GTZ, actuelle GIZ), s'est attelé à la création d'une zone de biodiversité (ZDB)¹⁰ à l'Ouest du Parc National de la Comoé (PNC) ainsi qu'à la formalisation de l'organe de gestion de cette zone : l'Association de gestion des ressources naturelles et de la faune (AGEREF). Cependant, la crise de 2002 ayant conduit à l'arrêt brutal du projet et au retrait des représentations décentralisées de l'Etat jusqu'à la fin des années 2000, plusieurs problématiques héritées de cette période persistent aujourd'hui :

- i. légitimité discutée de l'AGEREF, notamment sur les « revenus » issus des tickets de pâturage sur lesquels la gestion est très opaque. Cela est renforcé par un manque de concertation entre les

⁹ Le Projet pour la Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR) a été conduit de 2020 à 2025, financé par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec l'AFOR.

¹⁰ La seconde ZDB a été créée à Warigué, à la frontière avec le Burkina Faso.



autorités locales (administratives et coutumières) et la non-représentativité de certains groupes sociaux dans les associations villageoises (notamment pour les populations allochtones ou les éleveurs sédentarisés) ;

- ii. confusion sur les responsabilités entre diverses parties prenantes (SODEFOR, MINEDD, OIPR, etc.). Même si l'OIPR a signé un contrat de gestion avec l'AGEREF pour formaliser l'action qu'elle mène dans la ZDB, le statut de cette dernière ne respecte pas la nomenclature des espaces protégées en Côte d'Ivoire ;
- iii. zonage foncier contesté, comme en témoignent les velléités de retrait de certains villages au Nord de la ZDB en 2022 et l'hostilité des villages de Gorowi et Amaradougou envers tout projet de conservation ;

Face à ces manquements et ce *statu quo* qui dure depuis plus de vingt ans, le projet PapBio2 s'est donné deux grandes ambitions en vue d'améliorer la gestion de cette zone (avec l'aide de ses partenaires) : i) changer le statut de la ZDB ; et ii) renforcer les capacités de l'AGEREF.

Accompagner le processus d'évolution de la ZDB vers une Réserve Naturelle Volontaire (RNV)

Afin d'améliorer la gestion concertée des ressources naturelles et foncières, **un changement de statut de la ZDB en Réserve Naturelle Volontaire (RNV)** est en cours. Cet appui se fait grâce au soutien des partenaires (GIZ notamment) et à un plaidoyer auprès de l'Etat ivoirien qui devrait permettre de doter l'actuelle ZDB d'un statut conforme à la nomenclature des aires protégées en Côte d'Ivoire, conformément à la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

La demande a été déposée officiellement par l'AGEREF au MINEDDTE le 13 mai 2024, avec une mise à jour du PV de cession des terres par 12 représentants des chefferies terriennes, ainsi que 03 chefs de canton et 02 autorités préfectorales. Le MINEDDTE a orienté l'instruction auprès de la Direction de la Protection de la Nature (DPN) à partir du 12 juin 2024. L'instruction est en cours.

A terme, ce changement apporterait une amélioration significative mais qui ne peut se reposer seulement sur une évolution légale. Le renforcement des capacités de l'AGEREF est essentiel pour accompagner ce processus et répondre aux enjeux de gestion et de légitimité face à une telle évolution.

Renforcer les capacités de l'AGEREF

En tant qu'OSC partenaire du projet, l'AGEREF est appuyée en vue d'améliorer la gouvernance environnementale. Si les éléments de blocage et les difficultés internes sont connues, un cabinet a été recruté par le projet pour faire un diagnostic plus précis et établir un plan de renforcement des capacités¹¹.

De manière succincte, **l'AGEREF a toujours fonctionné sans véritable base de gestion**. La gestion de la trésorerie et le partage des tâches entre les membres est faible et trop centralisé ; le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif sont peu fonctionnels. Une série de formation en gestion d'association et en comptabilité simplifiée ont été réalisées par Nitidæ en 2023, mais ces formations demandent à être approfondies. Les diagnostics participatifs réalisés dans les différents villages ont révélé une faible légitimité de l'AGEREF, en partie car l'association avait tenté de conduire des projets de développement, sans réel succès. L'AGEREF doit être renforcée sur l'élaboration de projets pour être capable d'obtenir des financements et mener des activités

¹¹ Au total, six (6) partenaires sont accompagnés par le projet sur le renforcement des capacités : OPEN-CI (plutôt sur sa gestion interne que ses activités), les ONGs APAD et Nouvelle Vision (structuration), la Scoops-ASPY (business model) et la CPGP-B (élargissement de ses activités). Seule l'AGEREF est présentée dans ce rapport car les autres partenaires sont moins en lien avec la thématique « cohésion sociale ».



de développement local, en lien avec ses futures missions. Enfin, si l'AGEREF est appelée à appuyer l'OIPR dans la réalisation d'inventaires écologiques au sein de la ZDB, elle ne dispose que de connaissances limitées en la matière. Elle doit être appuyée sur la gestion des aires protégées et l'utilisation de nouvelles technologies pour le suivi écologique, notamment dans le cadre du changement de statut de la ZDB en RNV. A terme, les actions mises en œuvre autour de la ZDB doivent permettre à l'AGEREF de mieux gérer cette zone et d'avoir une meilleure relation avec les populations riveraines.



Photo 7. Identification des limites de la Zone de Biodiversité des Monts Tingui (Nitidæ, 2022)

8.3. Plans de Développement Locaux & débats informés

Une autre activité importante pour la cohésion sociale est le **processus d'élaboration des PDL**. Le Plan de Développement Local (PDL) ne peut être efficace que s'il intègre une compréhension des dynamiques locales. Cette section propose une matrice d'analyse des enjeux (sociaux, économiques, politiques et environnementaux) identifiés lors des consultations et des actions concrètes pour favoriser la cohésion sociale et prévenir les conflits, dans la mesure du possible. Cela sert de fondement à la définition des priorités d'intervention du PDL :

N°	Enjeux thématiques	Objectifs stratégiques selon les villageois	Actions et résultats (prévention des conflits)
1	Sociaux	Maintenir le vivre-ensemble et la solidarité entre communautés.	Prévenir les violences inter-communautaires. Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.
		Promouvoir l'équité de genre et intergénérationnelle.	Assurer la participation des femmes et des jeunes aux instances de décision locales.



N°	Enjeux thématiques	Objectifs stratégiques selon les villageois	Actions et résultats (prévention des conflits)
2	Économiques	Assurer la sécurité alimentaire (production agricole et pastorale).	Garantir l'accès équitable aux ressources (terre, eau, pâturage...) Réduire les coûts des amendes liées aux conflits.
		Diversifier les sources de revenus locales.	Faciliter l'accès au crédit pour réduire la dépendance à l'agro-pastoralisme unique (source de tensions foncières).
3	Politiques	Renforcer la gouvernance locale.	Garantir une justice équitable et transparente. Garantir la paix entre communautés.
		Renforcer la légitimité des leaders et des institutions locales.	Clarifier les rôles et responsabilités des autorités dans la gestion des conflits. Améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources publiques.
4	Environnementaux	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.	Adapter les pratiques agricoles et pastorales face au changement climatique. Lutter contre la désertification et la dégradation des pâturages.
		Sécuriser et gérer durablement l'accès aux points d'eau.	Mettre en place des conventions locales de gestion de l'eau (équité entre usages).
5	Services de base	Garantir l'accès à l'éducation et à la santé pour tous.	Réduire les disparités d'accès aux services sociaux de base entre les communautés (autochtones et minorités). Utiliser l'école comme espace de mixité et de promotion du civisme.

Le Plan de Développement Local (PDL) a pour aussi pour objectif une **amélioration de la représentativité** en garantissant la pleine participation des communautés marginalisées (minorités ethniques et groupes vulnérables) dans la vie économique, sociale et politique locale.

Toutefois, les **consultations communautaires** menées durant le processus de planification ont mis en lumière des défis majeurs en matière d'inclusion.

Représentativité inégale et discriminations

En premier lieu, on observe une **faible participation aux instances de dialogue**. Les communautés Peulhs et Sénoufos notamment sont sous représentées lors des ateliers et des réunions publiques, signalant un déficit d'engagement dans la planification locale. Il a été constaté un **manque de cadres de dialogue intercommunautaire** et de **mécanismes de médiation formels** pour désamorcer les tensions et garantir la cohésion.

De manière concrète, cela se matérialise par une discrimination générale et un plus faible accès aux ressources, notamment :

- **Un accès limité aux terres cultivables** : les Peulhs et les Sénoufos se voient interdire la culture pérenne (anacarde) sous peine d'expulsion, ce qui compromet leur sécurité alimentaire et économique ;
- **Un accès restreint à l'eau** : sur l'approvisionnement en eau potable, ces communautés sont contraintes d'attendre que les populations autochtones soient servies avant de pouvoir y accéder.

Pour que le Plan de Développement Local (PDL) atteigne son objectif de pleine inclusion et de cohésion sociale, nous recommandons les actions prioritaires suivantes :



N°	Axes d'invention	Actions prioritaires	Activités
1	Participation citoyenne	Renforcer la participation et l'engagement	Mise en place de consultations ciblées. Organiser des ateliers et des réunions spécifiquement dédiés aux représentants des communautés Peulhs et Sénoufos (femmes, jeunes, chefs coutumiers) pour garantir l'intégration de leurs besoins et de leurs perspectives dans les actions du PDL.
			Sensibilisation en langues locales. Utiliser des supports et des animateurs parlant les langues locales (Peulh et Sénoufo) pour faciliter la compréhension du PDL et encourager la participation active.
2	Paix et médiation	Établir des mécanismes d'équité et de médiation	Création d'un Cadre de Dialogue Intercommunautaire (CDI). Instituer un organe formel et permanent réunissant les leaders autochtones et des communautés marginalisées pour discuter des problématiques communes et prévenir les conflits.
			Mise en place de mécanismes de médiation. Définir et former des médiateurs locaux reconnus par toutes les parties, capables de gérer les litiges fonciers et l'accès aux ressources, en particulier l'eau.
			Assurer l'accès équitable aux ressources. Inclure des mesures strictes dans le PDL pour garantir un accès non discriminatoire aux terres cultivables (y compris pour les cultures pérennes) et aux infrastructures d'eau potable pour toutes les communautés, sans ordre de priorité basé sur l'origine.
3	Inclusion sociale	Intégrer la lutte contre la discrimination	Formation des élus et des acteurs locaux. Sensibiliser et former les autorités locales (élus, chefs de village) et les comités de gestion du PDL aux lois sur l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination, en insistant sur les enjeux spécifiques aux Peulhs et aux Sénoufos.
			Développement d'indicateurs d'inclusion. Intégrer des indicateurs spécifiques au suivi et à l'évaluation du PDL qui mesurent explicitement la réduction des disparités entre les communautés (ex : taux de présence aux réunions, accès aux infrastructures, etc.).

Gestion agro-pastorale et sécurité foncière

Comme illustré tout au long du rapport, la gestion du bétail est une source majeure de conflits et de dégradations. Les dégâts de culture sont fréquents, principalement causés par le **surpâturage du bétail** (accru avec les populations déplacées du Burkina Faso et du Mali) et le **mauvais suivi du cheptel** (souvent confié à des enfants).

Les espaces protégés et surtout la Zone de Biodiversité des Monts Tingui sont menacés par le surpâturage, et ce malgré les règles affichées. Ce constat est aggravé par le **manque d'implication de la SODEFOR** dans le règlement des litiges fonciers liés au bétail.

Ces phénomènes sont bien connus par les populations qui sont parfois obligées de prendre des mesures en l'absence de soutien par les institutions.



Souhaits des populations et recommandations

Face à ces enjeux, les populations et acteurs locaux demandent des mesures concrètes : ils exigent l'**interdiction du pâturage dans la ZDB** le **refoulement du trop-plein d'animaux**, le **cantonement** du cheptel local, et le **recrutement de bouviers adultes** pour un meilleur encadrement. Pour garantir la sécurité de tous, ils appellent à l'**interdiction stricte de la mise à feu** en saison sèche et à la **punition sévère des auteurs de dégâts de culture**. Sur le plan foncier, une **délimitation claire des territoires cédés** et une **information des villages voisins** sont jugées indispensables, de même que l'**aménagement de points d'eau** et la **sensibilisation** des pasteurs et de l'AGEREF.

8.4. Réseau d'acteurs au Nord de la Côte d'Ivoire

La dernière mesure n'est pas vraiment une activité de terrain mais plutôt un **système de veille** sur les questions sécuritaires. Depuis peu, Nitidæ est membre d'un consortium qui mettra en œuvre le futur projet ATI NORD et sa composante « Résilience » avec Action Contre la Faim, Acting for Life, OPEN-CI, AEBRB, Indigo et Resilience 4 Peace.

Nitidæ est donc intégrée à un réseau d'ONG se coordonnant et communiquant sur les enjeux et les informations sécuritaires. Cela permet d'anticiper d'éventuelles tensions et d'adapter les activités en cas d'évolution. De plus, Nitidæ entretient systématiquement des relations avec les autorités locales (publiques ou coutumières) lorsqu'elle intervient dans une zone afin de s'assurer des meilleures conditions pour la mise en œuvre de ses activités.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, il est important de rappeler que, malgré tous les efforts conduits par les équipes sur le terrain, **les thématiques Genre et Cohésion sociale sont le reflet de pratiques profondément ancrées dans les habitudes sociales**. Le projet propose donc des mesures de mitigation et des pistes d'amélioration, mais se heurte souvent à de la méfiance ou de l'incompréhension. Il faut beaucoup de temps pour obtenir de petites avancées, et qui sont souvent fragiles, au prix d'une grande persévérance.



Annexe : Enquêtes réalisées et échantillonnage

Thème	Enquête	Echantillon	Réalisation
Développement local	Diagnostic village, gestion des ressources et règles communautaires	15 villages (nouveaux PDL PapBio2)	2024
Genre & Cohésion sociale	Diagnostic Cohésion sociale par village	29 villages	Aout-novembre 2024
	Diagnostic Genre par village	29 villages	Septembre-décembre 2024
	Leviers d'amélioration pour les collectrices d'anacarde	20 collectrices (approche qualitative)	Septembre 2024
Agriculture	Bas-fonds rizicoles	10 bas-fonds répartis sur 16 villages (certains sites sont partagés)	Juin-aout 2024
	Production rizicole (volet cultural)	5 groupements + 14 producteur.ice.s (approche qualitative)	Aout-septembre 2024
	Anacarde (compte d'exploitation)	20 producteur.ice.s (approche qualitative)	Aout-septembre 2024
	Coton (compte d'exploitation)	5 groupements + 11 producteur.ice.s (approche qualitative)	Aout-septembre 2024
	Synergie agriculture-élevage (bénéficiaires Peulhs)	43 éleveurs répartis dans 7 villages/campements	Septembre-octobre 2025
Autres AGR	Mécanisation agricole	21 machines réparties sur 13 villages	Aout 2024
	Karité	603 collectrices réparties dans 10 villages (hors coop Nankakoumina)	Juin-juillet 2025